

Schéma départemental de la lecture publique

2024 - 2028



La lecture publique compte parmi les compétences obligatoires de la collectivité départementale. À ce titre, l'objectif du Conseil départemental est de favoriser l'accès des Gardoises et des Gardois à la lecture et de promouvoir les droits culturels, partie intégrante des droits humains fondamentaux.

Mais, au-delà même d'une réponse aux obligations de la loi sur la couverture territoriale et l'encouragement à la mise en réseau des bibliothèques, avec ce cinquième Schéma Départemental de la Lecture publique, le Conseil départemental du Gard souhaite accompagner les territoires et leurs habitants, les établissements, les personnels et les usagers, dans le respect des attentes et des spécificités de chacun, afin de toujours mieux garantir la qualité du service public rendu.

Notre ambition est de faire des bibliothèques et des médiathèques des lieux de vie modernes, des lieux de transmission, des lieux citoyens d'échanges et de culture, où chacun puisse s'épanouir mais aussi développer ses connaissances et son esprit critique.

Outre les missions traditionnelles bien identifiées des services de la Direction du Livre et de la lecture en termes de constitution des collections, de diffusion, de formation ou encore d'animation culturelle, le présent schéma propose un partenariat renforcé en ouvrant davantage les espaces de lecture publique sur leur territoire. Il s'agit de développer la médiation, l'approche scientifique en bibliothèque, par exemple, de travailler plus étroitement avec les acteurs locaux du livre et de la lecture en direction des publics empêchés pour mieux lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme notamment, ou conquérir des publics ciblés avec davantage de supports interactifs, ou encore de nouer des partenariats avec les acteurs culturels... L'objectif est de développer les activités possibles pour faire des bibliothèques des lieux de vie pluriels, partagés, adaptés aux besoins et aux loisirs des enfants, des adolescents, des femmes et des hommes d'aujourd'hui, toutes générations confondues.

Ainsi, le cinquième Schéma départemental de la Lecture publique définit une politique départementale du livre et de la lecture qui se veut résiliente et innovante pour la période 2024-2028. Ce document stratégique est le résultat d'une étroite collaboration au long cours entre les services de la collectivité et les acteurs du monde des bibliothèques publiques gardoises. Nous tenons donc à remercier chaleureusement tous les partenaires, institutionnels ou associatifs, les élus, les bibliothécaires, bénévoles ou salariés qui ont contribué à l'élaboration de ce nouveau schéma. Au nom de tous, nous vous invitons à le découvrir et à vous en emparer. Ensemble, nous ferons des bibliothèques gardoises des lieux de vie inclusifs, dynamiques et créatifs, au service de la cohésion sociale et du développement culturel de notre territoire !



**Françoise
LAURENT-PERRIGOT**
Présidente du Conseil
départemental du Gard



Hélène MEUNIER
Vice-Présidente déléguée
à la Lecture publique et
à l'Économie sociale et solidaire



sommaire

EDITO	2
1. LES MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES	6
1.1 Les bibliothèques territoriales	7
1.2 Les bibliothèques départementales	7
2. ÉTAT DES LIEUX ET BILAN DU PRÉCÉDENT SCHÉMA	8
2.1 Le réseau de la DLL (Direction du livre et de la lecture).....	9
2.2 Bilan de l'accompagnement de la DLL	12
2.2.1 Les collections.....	12
2.2.2 La diffusion	12
2.2.3 La formation	13
2.2.4 L'action culturelle	13
2.2.5 L'ingénierie	14
3. LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL 2024-2028	16
3.1 Une démarche d'élaboration participative	16
3.1.1 Une démarche externe.....	16
3.1.2 Une démarche interne	19
3.2 Des enjeux	20
3.3 Des objectifs	21
3.4 Des axes stratégiques	21
3.4.1 Moderniser les bibliothèques, les espaces, les services, les actions.....	21
3.4.2 Développer la médiation en bibliothèque.....	22
3.4.3 Faire des bibliothèques des espaces d'accueil et de sociabilité	22
3.4.4 Favoriser la participation des bibliothèques à la vie culturelle de la cité	23
3.5 Les fiches action.....	24
AXE 1 MODERNISER LES BIBLIOTHÈQUES, LES ESPACES, LES SERVICES, LES ACTIONS	24
Fiche n°1-1 - Intensifier la requalification territoriale des bibliothèques municipales et intercommunales, accompagner la création de réseaux de Lecture Publique	24
Fiche n°1-2 - Favoriser la mutualisation entre la DLL et les réseaux intercommunaux de lecture publique	26
Fiche n° 1-3 - Maintenir et développer l'ingénierie.....	28
Fiche n°1-4 - Favoriser et accompagner la professionnalisation	30
Fiche n°1-5 - Affirmer l'offre numérique au grand public.....	32
Fiche n°1-6 - Élargir l'offre documentaire numérique et les supports interactifs	34
AXE 2 DÉVELOPPER LA MÉDIATION EN BIBLIOTHÈQUE	36
Fiche n°2-1 - Renforcer la formation dans le domaine de la médiation y compris numérique.....	36
Fiche n°2-2 - Diversifier les outils de médiation pour soutenir l'animation des bibliothèques.....	38
Fiche n°2-3 - Renforcer l'offre d'actions culturelles de la DLL et sa diffusion.....	40
Fiche n°2-4 - Permettre aux bibliothèques d'être un outil de médiation du développement durable	42
Fiche n°2-5 - Participer à des manifestations littéraires proposées dans les territoires	44
Fiche n°2-6 - Organiser des actions de promotion de la lecture et de l'écriture	46

AXE 3 FAIRE DES BIBLIOTHÈQUES DES ESPACES D'ACCUEIL ET DE SOCIABILITÉ	48
Fiche n°3-1 - Développer une offre de formation sur l'accueil des publics fragiles et éloignés de la lecture (primo-arrivants, familles isolées, personnes incarcérées, hébergées)	48
Fiche n°3-2 - Favoriser l'accessibilité des bibliothèques	50
Fiche n°3-3 - Créer un référentiel de partenaires associatifs ou institutionnels en lien avec les publics cibles	52
Fiche n°3-4 - Développer des collections et des outils qui participent à la lutte contre l'illettrisme et favoriser l'inclusion numérique	53
AXE 4 FAVORISER LA PARTICIPATION DES BIBLIOTHÈQUES À LA VIE CULTURELLE DE LA CITÉ	54
Fiche n°4-1 - Encourager les bibliothèques à être des lieux attractifs, des tiers lieux	54
Fiche n°4-2 - Faire des bibliothèques des lieux citoyens	56
Fiche n°4-3 - Lancer des projets de type "appel à communs" ou "appel à projet" intégrant des partenaires extérieurs (associations, institutions, habitants) à la vie de la bibliothèque	58
Fiche n°4-4 - Des dispositifs nationaux à mettre en œuvre : "Des livres à soi" et "Premières pages"	60
Fiche n°4-5 - Développer l'accès aux sciences en bibliothèque	62
Fiche n°4-6 - Coconstruire des partenariats transversaux avec les acteurs du champ artistique et culturel	63
Fiche n°4-7 - Promouvoir les acteurs locaux du livre et de la lecture	65
4. L'ÉVALUATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL	66
5. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT	68
5.1 La Direction du livre et de la lecture (DLL)	69
5.2 Les conventions de partenariat CD-DLL/Collectivités	69
5.3 Les services de la DLL	69
5.4 Les subventions	70
5.5 Les autres schémas départementaux	70
6. ANNEXES	72
6.1 Les typologies des bibliothèques	74
6.2 Les conventions de partenariat CD-DLL /Collectivités	77
6.3 Les services de la DLL	88
6.4 Les subventions	89
6.5 Les consultations externes et internes préalables au nouveau schéma	94
6.6 État des lieux des réseaux intercommunaux de bibliothèques et des projets de mutualisation avec la DLL	99
7. GLOSSAIRE	100
8. BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	102

1. Les missions des bibliothèques



1. Les missions des bibliothèques

Des textes fondateurs comme :

- *La charte des bibliothèques du Conseil supérieur des bibliothèques (1991)* : « La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu, et contribuer au progrès de la société »
- *La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* adoptée en 2005 par l'Organisation des Nations Unies
- *Le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique – (1994, actualisé en 2022 avec l'[IFLA](#)*)* : « la bibliothèque publique est par excellence le centre d'information local où l'utilisateur peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations. Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale » ont défini le rôle des bibliothèques dans la sphère publique locale.

Véritables services publics de la lecture publique sur le territoire et conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, les compétences des bibliothèques, lieux culturels, sont partagées entre l'Etat, les communes ou leurs groupements et les départements.

Les missions des bibliothèques sont, depuis, précisées dans la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite loi Robert et intégrées dans les articles L310-1 à L330-2 du Code du Patrimoine dans le livre III sur les Bibliothèques.

1.1 Les bibliothèques territoriales

Organisées et financées par la collectivité ou le groupement dont elles relèvent, les bibliothèques municipales ou intercommunales ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. A ce titre, elles :

- Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article L. 310-3, sous forme physique ou numérique ;
- Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;
- Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;
- Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.

Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. Elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public.

1.2 Les bibliothèques départementales

Compétence obligatoire des Départements, les bibliothèques départementales ont pour missions de :

- Renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs,
- Favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements,
- Proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public,
- Contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements,
- Elaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'Assemblée départementale

Les Départements ne peuvent ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner.

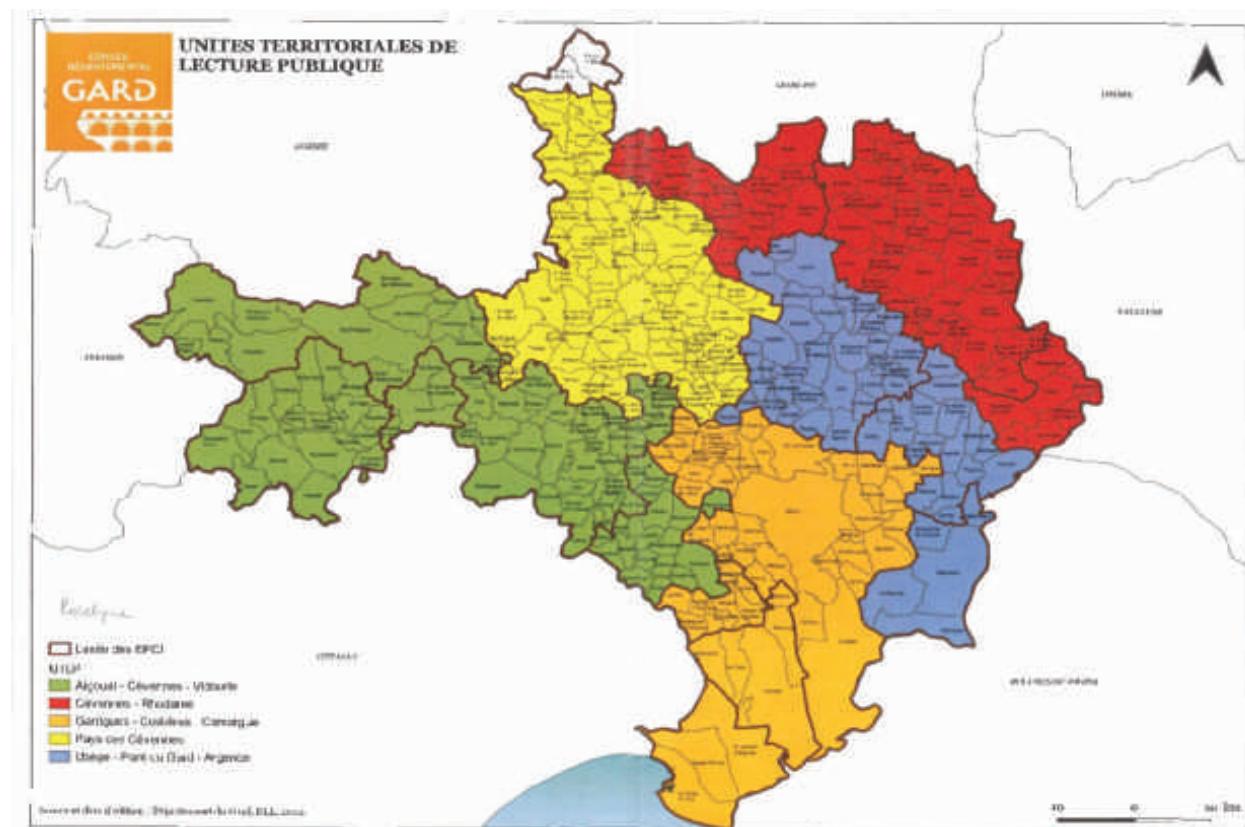
2. État des lieux et bilan du précédent schéma



2. État des lieux et bilan du précédent schéma

Depuis le précédent Schéma départemental de la lecture publique au service des usagers gardois, le réseau de bibliothèques accompagnées par la Direction du livre et de la lecture (DLL) départementale s'est qualitativement amélioré.

2.1 Le réseau de la DLL



En 2023, le réseau de bibliothèques est organisé en cinq Unités territoriales de lecture publique (UTLP) :

Aigoual-Cévennes-Vidourle

5 Communautés de communes, 93 communes, 64 469 habitants
56 bibliothèques dont 49 bibliothèques accompagnées par la DLL

Cévennes – Rhodanie

3 communautés de communes, 73 communes, 1 371 54 habitants
45 bibliothèques dont 40 accompagnées par la DLL

Garrigues – Costières – Camargue

4 communautés de communes, 57 communes, 188 429 habitants (hors Nîmes : 149 761)
43 bibliothèques dont 37 accompagnées par la DLL

Pays des Cévennes

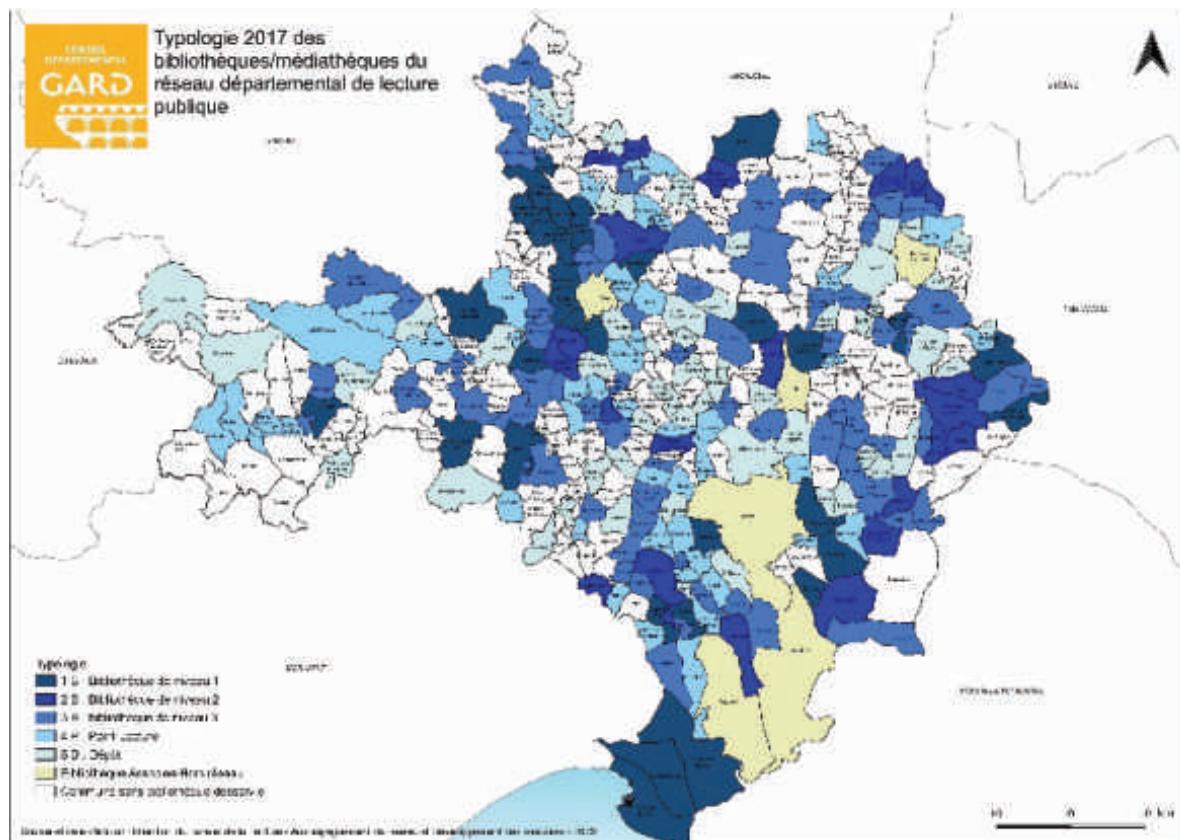
1 communauté de communes, 72 communes, 90 907 habitants (hors Alès : 44 429)
48 bibliothèques dont 41 accompagnées par la DLL

Uzège – Pont du Gard – Argence

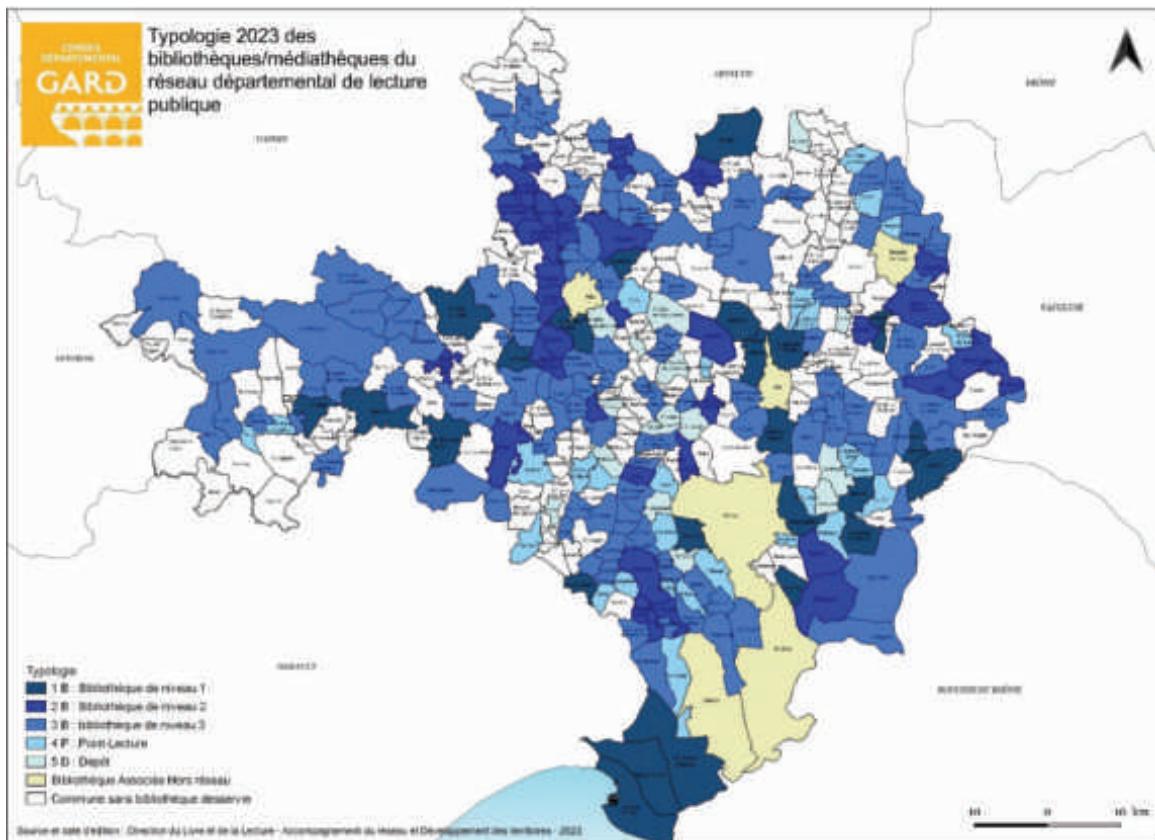
3 communautés de communes, 55 communes, 85 977 habitants
35 bibliothèques dont 32 accompagnées par la DLL

La DLL dessert **199 bibliothèques** et accompagne également 5 autres bibliothèques ou médiathèques partenaires pour des formations et de l'animation : Alès, Bagnols sur Cèze, Nîmes, St Gilles, Vauvert

Le réseau en 2017



Le réseau en 2023



Vous avez dit « typologie (s) » ?

La typologie des bibliothèques est issue de l'évaluation et de la classification nationales en fonction de critères en lien avec l'équipement, son fonctionnement et les services offerts à la population du territoire concerné.

Jusqu'en 2021, 4 critères permettaient d'évaluer la montée, et le maintien, en compétences et en qualité des bibliothèques du réseau :

la surface dédiée à la bibliothèque / le personnel affecté au fonctionnement de la bibliothèque : accueil des publics et gestion / le budget réservé aux acquisitions / les heures d'ouverture au public

Ces critères sont restés appliqués au Département du Gard jusqu'en 2023 inclus.

Depuis 2022, de nouveaux critères prenant en compte la dynamique des bibliothèques (animations, diversité des supports proposés, mise à disposition du public d'un accès à l'Internet...) complètent les 4 premiers qui ont été par ailleurs réévalués.

De cette nouvelle typologie, dont les critères sont incrémentés dans le logiciel SCRIB de l'Observatoire du livre et de la lecture (OLL) du ministère de la Culture, découle un nouveau classement national des bibliothèques.

Un tableau récapitulatif de chacune de ces typologies est présenté en annexe n° 6-1

2.2 Bilan de l'accompagnement de la Direction du Livre et de la lecture (DLL)

2.2.1 Les collections

En 2023, la DLL mettait à disposition du réseau de bibliothèques pour tout public, jeunes et adultes :

- **168 820 livres imprimés** : ouvrages de fiction ou documentaires
- **14 069 DVD** : de fiction et documentaires
- **164 outils d'animations** : expositions sur des thématiques variées, parfois interactives, Kamishibais, histoires piquées
- **15 000 jetons** pour Médiathèque Numérique : VOD pour tout public avec un choix de films en fiction et documentaires, à voir et à revoir
- **32 028 documents sonores** : CD dans tous les genres musicaux et, pour accompagner leur (re)découverte, vinyles. Livres lus
- **4 897 livres numériques** : large proposition de romans de genres variés : français et étrangers, policier, science-fiction, romans historiques, feel-good

2.2.2 La diffusion

Au cours de la durée de vie du précédent schéma, la crise sanitaire de 2020-2021 a fortement impacté la diffusion : arrêt des accueils et des tournées au moment dans cette période ; fermeture partielle de bibliothèques du réseau et reprise progressive de la diffusion via le « Click and collect ».

Dès 2020, les modes de diffusion pour les bibliothèques des trois premiers niveaux de la typologie : 1B/2B/3B ont évolué.

Le choix sur place, sur site à la centrale à Nîmes et à l'antenne du Vigan a été privilégié. Cela a permis un choix plus large d'offres aux bibliothèques communales et intercommunales.

Pour les bibliothèques à 25 km ou moins de Nîmes, ce mode de diffusion a été développé. Il a également été choisi par quelques 10 autres bibliothèques plus éloignées.

En 2023, 43 bibliothèques ont été accueillies pour choix sur place à la centrale.

Pour toutes les bibliothèques rattachées à l'antenne, ce mode de diffusion était déjà en vigueur depuis une quinzaine d'années.

Le rythme des choix sur place est semestriel (2 fois/ an).

La diffusion itinérante se déploie au même rythme de 2 fois/an :

- **En bibliobus** : 86 bibliothèques concernées à la centrale. En 2023 : 109 tournées, composées d'1 ou 2 bibliothèques par tournée, ont été effectuées
- **En véhicule léger sur profil documentaire** pour 7 communes situées à plus d'une heure de l'antenne du Vigan
- **Par navettes de réservations.** Mises en place dès 2017, les navettes de réservations se sont développées tout au long du précédent Schéma.

En 2023 : 7 circuits permettaient la desserte de 152 communes organisées en **bibliothèques-relais*** et **bibliothèques-satellites*** et 12 725 documents ont circulé par navettes de réservations.

En 2023, 118 088 documents, tous supports confondus, ont été prêtés.

Les Points lecture (4P) et les Dépôts (5D) ont bénéficié d'un service spécifique de prêts de 150 ouvrages, livrés ou en choix sur place, à la centrale.

32 bibliothèques ont été concernées en 2023.

2.2.3 La formation

Le programme annuel de formations proposé par la DLL accueille les équipes des bibliothèques partenaires, les élus et, occasionnellement, des partenaires institutionnels des bibliothèques.

De 2017 à 2023, 1 242 stagiaires ont bénéficié de la formation continue autour de thématiques de lecture publique variées : publics, littératures, bibliothéconomie, nouvelles pratiques en bibliothèque, numérique...

Depuis 2017, la formation socle, Initiation à la gestion d'une bibliothèque (IGB) a accueilli 222 personnes. 2 sessions annuelles ouvertes à tout bibliothécaire nouveau ou souhaitant réactualiser ses connaissances sont organisées depuis 2019.

Une priorité a été donnée aux bibliothèques 4P ou 5D pour les aider à faire évoluer leur typologie.

Des formations sur site ont permis à des communautés de communes ou à des bibliothèques de renforcer la notion de réseau de bibliothèques.

2.2.4 L'action culturelle

Contes en balade, Tournée petite enfance, Livres d'artistes à tirage limité, actions culturelles initiées par la Direction du Livre et de la Lecture du Conseil départemental, ont rythmé le précédent Schéma de la lecture publique.

Concours d'écriture, *Le Grand prix D'Encre et de Gard*, présidé par l'auteur Franck Pavloff pour sa 1^{ère} édition en 2018-2019, et l'autrice Lydie Salvayre pour la 2^{ème} en 2020-2022 a ouvert des perspectives d'ateliers d'écriture dans les territoires.

Rencontre annuelle entre les équipes de bibliothèques et des artistes ou animateurs d'ateliers proposant des interventions adaptées au monde des bibliothèques, le *Forum des animations* a contribué à la promotion d'acteurs de proximité.

La mission d'animation du réseau des bibliothèques de la DLL s'est aussi développée à travers la proposition de divers outils d'animation et de médiation (expositions, « histoires piquées », kamishibaïs, malles Petite enfance), et des partenariats aux actions culturelles dans les territoires.

2.2.5 L'ingénierie

Accompagner les élus et les équipes des bibliothèques du réseau : pour cette mission première de la DLL, un(e) bibliothécaire coordinatrice/coordinateur de territoire affecté(e) à chaque **UTLP*** en assure le suivi par des visites de territoires (en moyenne 50 visites / an / UTLP) et des échanges réguliers, téléphoniques ou de messagerie.

Expertise et conseils dans divers domaines font l'objet de ces échanges : point sur le fonctionnement de la bibliothèque, accompagnement de projets, aide technique sur l'évaluation des collections...

Les **aides et subventions** apportées, entre 2017 et 2023, en accompagnement des projets de développement de bibliothèques :

Aide à l'informatisation pour une mise en réseau : 12 collectivités subventionnées pour un montant total de 19 254,36 €

Aide au mobilier spécifique de bibliothèque : 32 collectivités subventionnées pour un montant total de 87 250,77 €

Aide aux collections : prêt longue durée de documents neufs pour l'enrichissement d'un fonds spécifique de la bibliothèque concernée. De 2017 à 2023, 16 bibliothèques ont été aidées à ce titre.

Pour mémoire, les bâtiments des bibliothèques peuvent être aidés dans le cadre du droit commun des **contrats territoriaux** : 10 collectivités ont été aidées pour 1 261 323,50 € de Subvention

Bibliogard, un site interactif pour les professionnels

Réservations des supports pour la bibliothèque (livres, outils animation, ...) ; inscriptions aux formations ; accès au compte lecteur de la bibliothèque (listes des prêts, réservations, gestion des abonnés aux ressources numériques, saisie des animations....) ; veille professionnelle

Ouvert à la consultation du grand public

Conseils de lecture («coups de cœur », sélections thématiques) et liens vers des ressources numériques gratuites pour tous ; accès aux informations / animations publiées par les bibliothèques du réseau ; accès aux ressources numériques (livres et films) pour les usagers inscrits dans les bibliothèques 1B, 2B affiliées à ce service

Une page “Facebook” institutionnelle relayant les animations des bibliothèques publiées sur Bibliogard, les coups de cœur et une veille professionnelle sur le monde du livre, de la lecture et des bibliothèques.

3. Le Schéma départemental

2024-2028



3. Le Schéma départemental 2024-2028

3.1 Une démarche d'élaboration participative

Ce présent schéma est élaboré en tenant compte de la vision actuelle des professionnels et des décideurs dans les bibliothèques et des suggestions relevées lors des ateliers participatifs organisés en appui avec la MIDO (Mission Innovation, Design, Organisation) du Conseil départemental en externe et en interne, ainsi que des réponses aux questionnaires transmis aux bibliothèques et collectivités territoriales gardoises.

3.1.1 Une démarche externe

Le monde des bibliothèques gardoises a été consulté par trois fois depuis la fin du précédent schéma départemental par deux questionnaires et une journée de concertation.

Consultation du réseau de bibliothèques : un réseau qu'est-ce que c'est ? Pour quoi faire ?

Fin décembre 2021, 335 questionnaires avaient été transmis aux bibliothèques communales, intercommunales, aux réseaux de lecture publique ainsi qu'à leur autorité de tutelle, sur l'apport d'un réseau de lecture publique dans le fonctionnement et/ou les activités de la bibliothèque.

En majeure partie (82,5 %) les réponses estimaient favorablement l'utilité d'un réseau pour les collections, les animations, la formation, les échanges professionnels ainsi que pour attirer un nouveau public. 62 % de bibliothèques non encore en réseau, souhaitaient l'accompagnement de la DLL pour en construire un.

Une question sur les besoins en matière de lecture publique a permis de recenser les attentes concernant : la professionnalisation des équipes, des collections variées, des locaux modernisés et adaptés à l'accueil de divers publics, le développement du numérique, et l'accessibilité à de nouvelles technologies avec des outils tels des casques 3D ou des imprimantes 3D.

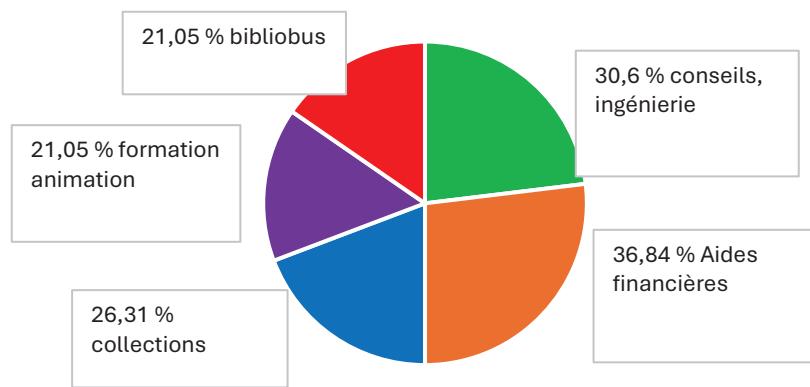
Consultation pour l'élaboration du SDLP 2024-2028 : Questionnaire transmis par mail en mai-juin 2024

Ce questionnaire a été transmis aux élus communaux et intercommunaux.
Plusieurs questions étaient posées autour des thématiques suivantes :

- *Vous et la lecture publique*
- *Les services prioritaires en bibliothèque*
- *Le partenariat existant ou souhaité*

Des éléments complémentaires de résultats de cette consultation sont à retrouver à l'annexe n° 6-5 p.xx (*à préciser*)

A la question concernant *Les attentes vis-à-vis du Conseil départemental pour développer la lecture publique sur votre territoire*, les réponses se sont réparties selon les pourcentages suivants



Journée de concertation aux Archives départementales

Le 14 avril 2024 des bibliothécaires, des élus, des directeurs, des représentants de communautés de communes étaient invités à la présentation du bilan du précédent schéma départemental de la lecture publique du Gard et à réfléchir dans quatre ateliers sur les actions suivantes :

- *Comment renforcer la fonction de médiation et de sociabilisation de la bibliothèque*
- *Comment renforcer le développement d'actions culturelles en médiathèques*
- *Quelles solutions pour rapprocher les publics les plus éloignés de la lecture*
- *Quelle place pour les habitants, comment les mobiliser autour du projet de bibliothèque*

Voir des éléments de résultats de cette consultation à l'annexe n° 6-1

3.1.2 Une démarche interne

Les agents de la DLL ont été consultés par deux fois depuis la fin du précédent schéma départemental de la lecture publique du Gard

Ateliers du 30 mars 2021

L'objectif de ces ateliers était de faire un bilan du précédent schéma sur « ce qui avait été fait » et « ce qui restait à faire ».

Parmi les aspects relevés à retrouver à l'annexe n° 6-5, on pouvait noter :

- Dans ce qui avait été fait :

L'évolution qualitative des bibliothèques ; La montée en puissance des réseaux intercommunaux et le partenariat accru avec ces réseaux ; L'augmentation des bibliothèques en tiers lieu ; Le développement du site bibliogard, véritable outil professionnel devenu incontournable ; La mise en œuvre d'actions culturelles coconstruites avec le réseau, ...

- Dans ce qui restait à faire :

Diversifier les supports numériques (jeux vidéo, tablettes, liseuses...) ; Augmenter la médiation culturelle envers les publics défavorisés ; aider les bibliothèques à être des lieux de ressources sur le territoire ; renforcer le partenariat avec les collèges, les EHPAD...

Ateliers du 11 juin 2024

Trois thèmes de réflexion étaient proposés aux agents de la DLL

Parmi les aspects relevés, à retrouver à l'annexe n° 6-5, on pouvait noter :

- Comment convaincre les territoires à s'organiser en réseau pour la lecture publique

- Démontrer les avantages pour les élus : économies d'échelle, actions mutualisées, égalité des territoires...
- Permettre une mutualisation des moyens et des services : logiciel commun, fonds commun partagé, base documentaire commune, des coûts de fonctionnement partagés, services numériques communs, carte unique de lecteur...
- Quelles actions de la DLL pour une médiation culturelle amplifiée
 - Se faire mieux connaître, mieux communiquer
 - Diversifier les fonds : malles mangas, malles cuisine, malles d'instruments de musique...
 - Développer des actions en direction des publics fragiles
 - Développer l'esprit critique par la mise en place d'ateliers Education aux Médias et à l'Information.
- Comment peut-on développer l'innovation à la DLL ?
 - Promouvoir le numérique en continuant à développer les acquisitions de tablettes, d'applications, les ressources numériques accessibles par toutes les bibliothèques, en développant des outils numériques pour les enfants
 - Proposer et/ou tester de nouveaux supports comme les jeux vidéo, de plateau, les livres à réalité augmentée, éveil musical, outils de bibliomobile, des Fablabs...
 - Promouvoir des outils pour des animations hors les murs

Une grande partie de ces pistes de réflexion et de travail autant en externe qu'en interne, sont reprises dans les Fiches action du Schéma Départemental de la Lecture publique 2024 -2028 issues des enjeux et des objectifs pour une politique de lecture publique innovante, participative et accessible à tous.

3.2 Des enjeux

En proposant son cinquième Schéma départemental de la lecture publique, le Conseil départemental du Gard, au-delà d'une réponse aux obligations de la loi sur la couverture territoriale et l'encouragement à la mise en réseau des bibliothèques, souhaite accompagner les territoires, et leurs habitants, les établissements, leurs personnels (salariés et bénévoles, collaborateurs occasionnels), et leurs usagers.

Dans cette perspective, le Conseil départemental fera de sa Direction du livre et de la lecture (DLL) non pas un « tuteur » pour les collectivités, mais un partenaire actif des territoires pour le développement de sa politique de lecture publique.

Lieux de vie et de citoyenneté, les bibliothèques sont des espaces du vivre ensemble favorisant l'épanouissement des personnes. Dans ces lieux d'ouverture, pour répondre aux besoins de tous et de chacun, les acteurs locaux du livre et de la lecture, et, plus largement encore, les acteurs culturels sont invités à partager leurs dynamiques de créativité et leurs créations.

En bibliothèque, on lit, on travaille, on joue, on cherche, on recherche, on découvre, on se rencontre, on se retrouve, on échange, on papote, on écoute, on regarde... On ? Petits et grands,

enfants, adolescents, jeunes adultes, moins jeunes, bien avancés dans l'âge, mobiles ou à mobilité réduite, porteurs de handicaps, ...en bibliothèque, chacun a sa place et doit pouvoir la trouver. Tel est l'enjeu majeur de ce nouveau Schéma départemental de la lecture publique qui accompagne les bibliothèques à diversifier les modalités d'accueil des publics en développant leur réseau de partenariats.

3.3 Des objectifs

Par ce nouveau Schéma départemental de la lecture publique, le Conseil départemental s'engage à :

Développer le réseau des bibliothèques accompagnées par la Direction du livre et de la lecture (DLL) en proposant aux collectivités une convention pour un partenariat adapté.

Accompagner un maillage territorial de réseaux de proximité.

Encourager la montée en qualité et diversité des services de ces bibliothèques à leurs usagers.

Proposer aux usagers des temps de médiation propices à leur culture, à leurs loisirs et à leurs expressions.

Valoriser les actions culturelles autour de la lecture et de l'écrit portées par la Direction du livre et de la lecture (DLL) en partenariat avec les collectivités partenaires.

3.4 Des axes stratégiques

4 axes principaux structurent ce nouveau Schéma départemental de la lecture publique (SDLP) :

- Moderniser les bibliothèques, les espaces, les services, les actions
- Développer la médiation en bibliothèque
- Faire des bibliothèques des espaces d'accueil et de sociabilité
- Favoriser la participation des bibliothèques à la vie culturelle de la cité

Chacun de ces axes est décliné en fiches action à mettre en œuvre au fil du SDLP pour en atteindre les objectifs.

3.4.1 Moderniser les bibliothèques, les espaces, les services, les actions

Diversification des collections, innovation, formation, communication, savoir-faire, savoir-être, les bibliothèques et le métier de bibliothécaire évoluent au rythme des mutations technologiques, sociales, sociétales dans un environnement marqué par un resserrement économique.

Pour rester un service public de proximité, les bibliothèques doivent pouvoir travailler ensemble pour s'adapter aux besoins actuels de la population et des territoires.

- Fiche action n°1-1 - Intensifier la requalification territoriale : des bibliothèques municipales et intercommunales, accompagner la création de réseaux de lecture publique
- Fiche action n°1-2 - Favoriser la mutualisation entre la DLL et les réseaux intercommunaux de lecture publique
- Fiche action n°1-3 - Maintenir et développer l'ingénierie
- Fiche action n°1-4 - Favoriser et accompagner la professionnalisation
- Fiche action n°1-5 - Affirmer l'offre numérique au grand public
- Fiche action n°1-6 : Elargir l'offre documentaire numérique et les supports interactifs

3.4.2 Développer la médiation en bibliothèque

Au cœur du métier de bibliothécaire, la médiation permet de rendre accessible la connaissance et les œuvres à tout public. Faisant appel à des qualités de contact, de disponibilité, cette position de « passeur » entre bibliothèque et publics est mise en œuvre dans chacune des activités de bibliothèque.

A travers différentes actions : la formation, le prêt d'outils d'animation, des actions culturelles et de promotion de la lecture, la Direction du Livre et de la Lecture accompagne les bibliothèques du réseau et les structures d'accueil de publics spécifiques dans les collectivités non pourvues de bibliothèques, dans cette mission de médiation.

- Fiche action n°2-1 - Renforcer la formation dans le domaine de la médiation y compris numérique
- Fiche action n°2-2 - Diversifier les outils de médiation pour soutenir l'animation des bibliothèques
- Fiche action n°2-3 - Renforcer l'offre d'actions culturelles de la DLL et sa diffusion
- Fiche action n°2-4 : Permettre aux bibliothèques d'être un outil de médiation du Développement durable
- Fiche action n°2-5 : Participer à des manifestations littéraires proposées dans les territoires
- Fiche action n°2-6 : Organiser des actions de promotion de la lecture et de l'écriture

3.4.3 Faire des bibliothèques des espaces d'accueil et de sociabilité

Equipement public visible dans l'espace local, les bibliothèques destinées à recevoir le tout public quel que soit son âge, son sexe, sa condition sociale, son origine, jouent un rôle d'intégration important. Pour ce faire, elles doivent pouvoir accueillir, orienter, faciliter l'accès de tous à la lecture.

Connaître son environnement, repérer les partenaires institutionnels ou associatifs est primordial pour assurer cette mission d'accueil et de sociabilisation de tout un chacun.

- Fiche action n°3-1 - Développer une offre de formation sur l'accueil des publics fragiles et éloignés de la lecture (primo arrivants, familles isolées, personnes incarcérées, hébergées...)
- Fiche action n°3-2 - Favoriser l'accessibilité des bibliothèques
- Fiche action n°3-3 - Créer un référentiel de partenaires associatifs ou institutionnels en lien avec les publics cibles
- Fiche action n°3-4 - Développer des collections et des outils, qui participent à la lutte contre l'illettrisme et favoriser l'inclusion numérique

3.4.4 Favoriser la participation des bibliothèques à la vie culturelle de la cité

Partie intégrante du territoire dans lequel elle s'inscrit, la bibliothèque est également partie prenante de la politique culturelle de son territoire.

Outil visant à créer une prise de conscience sur la signification du vivre ensemble, la culture permet aussi la mise en place de débats citoyens, le développement de l'esprit critique, l'expression de la créativité, l'amélioration de l'apprentissage, le partage de connaissances, de savoir-faire, de compétences. Lieu de transmission, elle permet de s'ouvrir au monde et aux autres.

- Fiche action n°4-1 – Encourager les bibliothèques à être des lieux attractifs, des tiers lieux
- Fiche action n°4-2- Faire des bibliothèques des lieux citoyens
- Fiche action n°4-3 - Lancer des projets type « appel à communs » ou « appel à projets » intégrant des partenaires extérieurs (associations, institutions, habitants) à des projets de la bibliothèque
- Fiche action n°4-4 - Des dispositifs nationaux à mettre en œuvre : « Des livres à soi » et « Premières pages »
- Fiche action n°4-5 - Développer l'accès aux sciences en bibliothèque
- Fiche action n°4-6 - Coconstruire des partenariats transversaux avec des acteurs du champ artistique et culturel
- Fiche action n°4-7 - Promouvoir les acteurs locaux du livre et de la lecture

3.5 Les fiches action

Axe 1 Moderniser les bibliothèques, les espaces, les services, les actions

Fiche n°1-1 – Intensifier la requalification territoriale des bibliothèques municipales et intercommunales, accompagner la création de réseaux de Lecture Publique

Etat des lieux

Depuis 2012, la DLL a accru son travail d'accompagnement pour la mise à niveau et la montée qualitative des bibliothèques gardoises.

Aujourd'hui, cet accompagnement reste à poursuivre et à moduler avec l'arrivée d'une nouvelle typologie nationale en 2021 qui augmente et invite à repenser les critères d'évaluation des bibliothèques.

Parallèlement, la mise en réseau des bibliothèques à l'échelon intercommunal doit continuer à être encouragée pour affiner le maillage du territoire gardois puisque certains EPCI n'ont pas encore entamé ce travail de mise en réseau des bibliothèques.

Objectifs

- Atteindre un seuil qualitatif minimum pour les bibliothèques,
 - o Seuils de l'ancienne typologie niveau 3B minimum pour les bibliothèques faisant déjà partie du réseau départemental (*voir le tableau « ancienne typologie » à l'annexe n° 6-1*)
 - o Seuils adaptés par la DLL prenant en compte la nouvelle typologie pour les bibliothèques souhaitant intégrer le réseau départemental en faisant évoluer les bibliothèques de typologie D et E de la nouvelle typologie vers un niveau C (*voir le tableau « la nouvelle typologie » à l'annexe n° 6-1*)
 - o Pour toutes, encourager la prise en compte des nouveaux critères de la nouvelle typologie nationale
- Faire des bibliothèques des lieux en phase avec la société dans laquelle ils s'inscrivent : nouveaux supports, nouveaux services, nouveaux usages
- Encourager les EPCI n'ayant pas encore de réseau de bibliothèques à mener une réflexion
- Accompagner la progression qualitative des réseaux de bibliothèques existants

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Maintenir et renforcer l'accompagnement des bibliothèques avec des visites régulières auprès des personnels et/ou des élus
- Evaluer régulièrement la prise en compte des demandes de la DLL sur les différents critères déterminés avec les collectivités-partenaires
- Mettre à jour annuellement la typologie des bibliothèques en analysant les rapports d'activités
- Corréler les services de la DLL à la typologie
(voir le tableau des services de la DLL à l'annexe n° 6-3)
- Assurer la formation de base « Gestion d'une bibliothèque » (IGB)
- Développer un panel d'aides permettant le soutien aux développements de projets
- Développer les collections de la DLL permettant une montée en puissance des services proposés par les bibliothèques-partenaires

Conditions d'accès

- Avoir des critères demandés par la convention de partenariat pour les bibliothèques de types 1, 2, 3
- Pour les bibliothèques souhaitant intégrer le réseau départemental, avoir un projet de bibliothèque de lecture publique répondant aux critères demandés

Public

Collectivités territoriales du Gard

Eventuellement, EPCI comprenant des collectivités gardoises et des collectivités d'un département limitrophe

Evaluation

- Typologie annuelle des bibliothèques sur la base des critères demandés pour le budget, la superficie, les horaires d'ouverture, le personnel et sa formation
- Critères de la nouvelle typologie recommandés pour les nouvelles bibliothèques
- Nombre de réseaux créés
- Nombre de bibliothèques desservies

Points de vigilance

Compétence partagée et libre administration des collectivités locales

Difficultés remontant du fait de la position d'EPCI sur deux départements, voire deux régions

Une nouvelle typologie plus exigeante que la précédente en termes de critères

Fiche n°1-2 - Favoriser la mutualisation entre la DLL et les réseaux intercommunaux de lecture publique

Etat des lieux

La DLL accompagne la mise en réseau des bibliothèques à l'échelon intercommunal.

Sur les 17 EPCI que compte le Département du Gard,

- 9 EPCI ont entamé un travail de mise en réseau des bibliothèques plus ou moins développé
- 7 EPCI n'ont pas encore de réseau dont deux sont à cheval sur deux départements,
- 1 EPCI dont les bibliothèques sont sorties de la compétence du Conseil départemental du Gard.

L'état des lieux des réseaux intercommunaux de bibliothèques et des projets de mutualisation avec la DLL est précisé en annexe n°6-6

De 2019 à 2021, des projets de mutualisation ont été coconstruits avec trois communautés de communes « pilotes » dont les réseaux étaient arrivés à maturité pour envisager des mutualisations.

Ces projets n'ont pas pu aboutir en raison de différents facteurs ; la nécessité de moderniser les pratiques restent un fait.

Il s'agira de voir si cette mutualisation peut être mise en œuvre et les difficultés dépassées, avec tout ou partie des communautés de communes ayant créé des réseaux de bibliothèques.

Objectifs

- Sensibiliser les réseaux existants à l'intérêt d'une mutualisation
- Améliorer la visibilité des réseaux communautaires sur leur territoire
- Améliorer le « travailler ensemble » sur le territoire pour une compétence partagée et renforcer la question de la lecture publique
- Favoriser les échanges au sein même du réseau
- Renforcer la complémentarité entre la DLL et les réseaux intercommunaux et soutenir de manière accrue ceux s'engageant dans une démarche de mutualisation
- Réaliser des économies d'échelle notamment sur les transports, les déplacements

Descriptif du projet

- Coconstruire la mutualisation de la diffusion documentaire, y compris transports des documents, et faciliter la circulation des documents de la DLL sur l'ensemble du réseau par l'utilisation de la carte unique
- Elargir l'offre à des bibliothèques non desservies par la DLL : « têtes de réseau » ou points-lecture ne bénéficiant pas du même niveau de services que les bibliothèques
- Coconstruire une offre annuelle de formation
- Offrir annuellement une action culturelle aux réseaux

- Mutualiser l'accompagnement des bibliothèques des réseaux
- Centraliser les "Renseignements administratifs" demandés par la DLL au niveau du réseau

Conditions d'accès

- Avoir un projet de mutualisation avec la DLL

Public

Réseaux intercommunaux de lecture publique

Evaluation

- Nombre de réseaux s'engageant dans un projet de mutualisation coconstruit
- Nombre de formations et d'actions culturelles mises en place pour les réseaux
- Nombre d'accueils mutualisés avec quantité de documents empruntés
- Nombre de transports mutualisés

Points de vigilance

Compétence partagée et libre administration des collectivités locales

Accompagnement au changement de pratiques avec une attention particulière sur la possible perception d'un transfert de compétences de la DLL vers les intercommunalités et d'une perte de lien direct avec la DLL

Fiche n° 1-3 - Maintenir et développer l'ingénierie

Etat des lieux

5 unités territoriales de lecture publique (UTLP) : Aigoual-Cévennes-Vidourle ; Cévennes-Rhodanie ; Garrigues-Costières-Camargue ; Pays des Cévennes ; Uzège-Pont du Gard-Argence. Chacun de ces territoires est accompagné par un(e) bibliothécaire - coordinateur/coordinatrice pour expertise et conseils à toutes les étapes de la vie de la bibliothèque : création, aménagement, fonctionnement, mise en réseau.

Objectifs

- Développer la mission d'expertises et de conseils auprès des élus et des équipes de bibliothèque
- Accompagner l'adaptation du service de lecture publique dans les territoires
- Renforcer le maillage des réseaux de lecture publique
- Faciliter le partenariat entre les bibliothèques

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Visite conseil et expertise
- Proposer des rencontres propices aux partages d'expériences, à la mise en commun de projets
- Programmer des formations favorisant le développement des réseaux de lecture publique

Conditions d'accès

- Avoir signé la convention de partenariat pour les bibliothèques de types 1, 2, 3 ou de « point lecture »
- Avoir un projet de bibliothèque sur le territoire

Public

Élus

Personnel des bibliothèques

Evaluation

- Nombre de bibliothèques et de réseaux accompagnés
- Types d'accompagnement et nombre : création, aménagement, informatisation, collections, animation, point fonctionnement

Points de vigilance

Concerner chacune des UTLP, chacun des réseaux au sein d'une même UTLP, chaque bibliothèque au sein des réseaux
Varier les types d'accompagnement

Fiche n°1-4 - Favoriser et accompagner la professionnalisation

Etat des lieux

La DLL accompagne les bibliothèques de son réseau et sensibilise les élus aux évolutions du métier de bibliothécaire exercé par des salariés ou des collaborateurs occasionnels, liées aux changements de la société, des besoins du public, des nouvelles technologies.

Objectifs

- Être un acteur qualifié du développement et de la mise en œuvre de la politique de lecture publique sur le territoire
- S'adapter à l'évolution des pratiques, des besoins des publics, de la société
- Pouvoir acquérir de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences liés à de nouveaux environnements de travail

Descriptif du projet

La mise en oeuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Renforcer la programmation de formations, en se basant notamment sur le Référentiel National des Compétences des Bibliothèques Territoriales du Ministère de la Culture, mises en place par la DLL et ouvertes aux bibliothécaires et aux élus et pérenniser le partenariat avec le CNFPT
- Etudier de nouvelles propositions pour la formation Initiation à la Gestion des Bibliothèques (IGB) en instaurant un parcours « actualisation des acquis » différent de celui de l'Initiation
- Informer le réseau des rencontres organisées par des organismes comme Occitanie Livre et Lecture (OLL) ou l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) destinées aux bibliothécaires
- Continuer de proposer dans l'espace professionnel du site biblio.gard.fr, une veille documentaire sur l'environnement des bibliothèques et développer la boîte à outils sur le métier, les dispositifs existants
- Poursuivre l'acquisition et la diffusion du fonds professionnel auprès des bibliothécaires du réseau de la DLL

Conditions d'accès

- Bibliogard pour l'accès à l'information et à la documentation
- Préinscription sur bibliogard pour la formation et transmission du bulletin d'Inscription signé par la collectivité
- Inscription sur le site CNFPT pour les bibliothécaires salarié(e)s de la collectivité pour les formations organisées en partenariat

Public

Personnel des bibliothèques

Evaluation

- Nombre de journées organisées dans l'année
- Nombre de participants
- Nombre de connections ou de fréquentations du site bibliogard
- Nombre de prêts de documents du fonds professionnel

Fiche n°1-5 - Affirmer l'offre numérique au grand public

Etat des lieux

Face au développement du numérique dans la société, les bibliothèques se doivent de s'inscrire dans cette évolution majeure à la fois dans leur pratique et dans leur proposition de services.

La loi sur les bibliothèques et le développement de la lecture publique, dite loi Robert, donne par ailleurs aux bibliothèques un rôle à jouer dans l'inclusion numérique.

Actuellement 45 bibliothèques bénéficient des 3 ressources numériques : Médiathèque numérique, Livres numériques-PNB, Tout apprendre.

Objectifs

- Permettre aux bibliothèques du réseau DLL éligible aux ressources numériques d'y accéder via Bibliogard.
- Donner une image moderne et dynamique de la bibliothèque en mettant à disposition des usagers ces ressources numériques
- Attirer de nouveaux usagers

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Animer le comité d'acquisition livres numériques-PNB ouverts aux bibliothèques les plus actives.
- Encourager les actions de médiation autour du numérique
- Proposer annuellement une journée de formation aux partenaires sur les ressources numériques

Conditions d'accès

- Avoir signé la convention de partenariat pour les bibliothèques de types 1, 2, 3
- S'engager à suivre la formation DLL sur l'utilisation et à la médiation de ces outils
- Avoir un personnel dédié à cette médiation
- Avoir un poste informatique avec accès internet pour le public
- Répondre aux critères définis dans le tableau d'accès aux services de la DLL mentionnés dans l'annexe 6-3

Public

Personnel des bibliothèques du réseau

Usagers des bibliothèques faisant partie du dispositif « Ressources numériques »

Evaluation

- Nombre de collectivités partenaires pour les ressources numériques
- Nombre d'acquisitions ou d'abonnements
- Programmation de la journée de formation
- Nombre de participants à la journée de formation
- Nombre d'inscrits au portail
- Nombre de prêts ou de connexions par ressource

Points de vigilance :

Outils nécessitant obligatoirement une médiation et donc une formation à la DLL.

Personnel DLL formé à ces outils et chargé de leur médiation pour l'accompagnement des bibliothèques.

Le modèle économique des ressources numériques sur abonnement est souvent basé sur le nombre d'habitants de la collectivité qui en bénéficie donc une augmentation des coûts sera à prévoir au fur et à mesure de l'extension de l'offre au réseau.

Afin d'envisager une amplification des ressources et usages, réfléchir à la mise en place d'un co-financement (prorata de la population pour les abonnements numériques entre le Conseil départemental et les collectivités partenaires, et à la prise en charge de la maintenance par le Conseil départemental).

Fiche n°1-6 - Elargir l'offre documentaire numérique et les supports interactifs

Etat des lieux

Face au développement du numérique dans la société, les bibliothèques se doivent de s'inscrire dans cette évolution majeure à la fois dans leur pratique et dans leur proposition de services.

La loi sur les bibliothèques et le développement de la lecture publique, dite loi Robert, donne par ailleurs aux bibliothèques un rôle à jouer dans l'inclusion numérique.

Objectifs

- Développer et encourager les actions numériques en bibliothèque
- Donner une image moderne de la bibliothèque
- Attirer de nouveaux usagers
- Mettre à disposition un outil innovant

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Développer un fonds de jeux vidéo avec le matériel correspondant (consoles de jeux)
- Acquérir d'autres outils numériques : Fablab mobile et les consommables ; livres à réalité augmentée sur tablettes, casques à réalité virtuelle, Makey-makey...
- Encourager les actions culturelles autour du numérique
- Assurer régulièrement une journée de formation sur ces nouveaux outils

Conditions d'accès

- Avoir été formé à l'utilisation et à la médiation de ces outils
- Avoir un personnel dédié à cette médiation
- Avoir un espace dédié pour accueillir ces nouveaux outils et leur médiation
- Répondre aux critères définis dans le tableau d'accès aux services de la DLL mentionnés à l'annexe n° 6-3

Public

Personnel des bibliothèques du réseau

Evaluation

- Acquisitions faites dans les domaines du numérique et des supports interactifs
- Programmation de la journée de formation
- Nombre de participants à la journée de formation
- Nombre d'emprunts des outils et collections

Points de vigilance

Outils nécessitant obligatoirement une médiation et donc une formation à la DLL.

Personnel DLL formé à ces outils et chargé de leur diffusion.

Sensibiliser les bibliothèques à leur rôle de médiation et leur présence indispensable au moment de l'utilisation par le public de ces nouveaux outils.

Axe 2 *Développer la médiation en bibliothèque*

Fiche n°2-1 - Renforcer la formation dans le domaine de la médiation y compris numérique

Etat des lieux

Le besoin de formation en médiation s'est accentué avec la diversification des :

- Collections : offre numérique, outils d'animation ...
 - Services : accueil de la diffusion documentaire sur site DLL
 - Activités : partenariat avec les établissements scolaires, les structures de la petite enfance
- Les bibliothèques du réseau accompagnent des publics variés, usagers réguliers ou potentiels, dans la découverte de collections, de services, d'activités et de nouvelles pratiques.

Objectifs

- Valoriser l'importance de la médiation pour le développement de la lecture publique en direction des professionnels, collaborateurs occasionnels-bénévoles, élus, partenaires institutionnels des bibliothèques du réseau
- Accompagner les agents des bibliothèques dans l'exercice de cette mission pour leurs publics
- Atteindre plus de collectivités
- Faire de la médiation, y compris numérique, un axe de la formation

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Programmer une formation annuelle sur les différents aspects de la médiation en bibliothèque
- Continuer les temps de formation-médiation autour des outils d'animation, y compris numérique, proposés par la DLL

Conditions d'accès

- Avoir signé la convention de partenariat pour les bibliothèques de type 1,2,3
- Pour les outils numériques, être en capacité de les diffuser et d'accompagner leur médiation auprès du public :
 - o Avoir une connexion internet et un poste informatique pour le public
 - o Dédier un personnel chargé de la médiation

Public

Personnel des bibliothèques du réseau

Elus

Evaluation

- Nombre de collectivités et de participants à la formation
- Nombre de prêts d'outils de médiation

Points de vigilance

S'assurer que les bibliothèques empruntant ces outils de médiation suivent les formations proposées

Fiche n°2-2 - Diversifier les outils de médiation pour soutenir l'animation des bibliothèques

Etat des lieux

La DLL propose actuellement 49 expositions, 14 « histoires piquées », 165 kamishibaïs, 31 malles Petite Enfance, 15 liseuses, 2 malles thématiques. Ces outils permettent de mettre en place et d'accompagner des animations au sein des bibliothèques, de faciliter leurs partenariats (écoles, crèches, maisons de retraite...) et de découvrir un nouveau service.

Objectifs

- Permettre aux bibliothèques de tester de nouvelles activités : atelier numérique, escape game, prêt de lecteur CD, de lecteur DVD, éveil musical...
- Créer d'autres partenariats autour de nouveaux outils : Fablab, Makey makey, malles de jeux de plateaux, malles de livres à réalité augmentée, malles thématiques...
- Continuer à développer l'existant : expositions panneaux et expositions interactives, « histoires piquées » (Tapis lecture, baluchon lecture), kamishibaïs...
- Favoriser des partenariats entre les bibliothèques et les acteurs locaux pour l'intervention de conseillers numériques pour soutenir l'animation

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Augmenter le nombre d'outils d'animation interactifs
- Développer les collections de la DLL par l'acquisition d'instruments de musique pour l'éveil musical, de jeux de plateaux, ...
- Acquérir du matériel d'écoute et de visionnage : de lecteurs CD portables (pour l'écoute de musique ou de livres lus), de lecteurs DVD port USB ou HDMI, de platines vinyles
- Sensibiliser et former les bibliothèques à ces nouveaux outils

Conditions d'accès

Avoir signé la convention de partenariat pour les bibliothèques de type 1,2,3
Sur projet de la collectivité

Public

Bibliothèques du réseau

Evaluation

- Nombre des acquisitions pour ces collections
- Nombre de prêts de ces outils aux bibliothèques

Points de vigilance

Formulaire d'évaluation à remplir par les bibliothèques

Fragilité de ces nouveaux outils

Réfléchir à un accompagnement par la DLL pour installation/désinstallation

Nécessité d'accompagner le personnel par de la formation

Fiche n°2-3 - Renforcer l'offre d'actions culturelles de la DLL et sa diffusion

Etat des lieux

La DLL programme des animations culturelles, en partenariat avec des bibliothèques :

- Pour tout public autour de la littérature orale et du conte : « Contes en balade »
- Pour tout-petits : « Tournée petite enfance »
- Pour la promotion des livres d'artistes du fonds de la DLL : « Tirage limité » qui s'est déroulée certaines années avec les Archives Départementales et la Conservation Départementale.

Objectifs

- Diversifier l'offre d'actions culturelles par la programmation de spectacles ou d'animations pouvant s'adapter à de petites bibliothèques ou des structures d'hébergement (EHPAD, Maison d'arrêt de Nîmes, Foyer Départemental de l'Enfance, structures d'accueil de la Petite enfance ...)

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Maintenir et diversifier la programmation de « Contes en balade », de la tournée petite enfance et de « Tirage Limité »
- Proposer une programmation de spectacles de petit calibre « clés en main » ne nécessitant pas de prestations techniques (sonorisation et éclairage) particulières : spectacles ambulants de cirque, de musique, de projections de film... et diffusables dans des bibliothèques du réseau et/ou dans des lieux d'accueil de publics empêchés : EHPAD, Foyer Départemental de l'Enfance, Maison d'arrêt...
- Programmer un tournoi de jeux vidéo, un tournoi de puzzle, ...
- Proposer des ateliers de création en bibliothèque : origami, manga, conception de BD, fabrication de puzzles ...

Conditions d'accès

La bibliothèque transmet sa demande à la DLL pour l'année suivante

La bibliothèque s'engage à participer à la préparation de l'action, à sa mise en œuvre et à son évaluation

Une structure d'accueil de publics empêchés souhaitant recevoir une animation « Clé en main » transmettra une demande à la DLL pour l'année suivante, en lien avec le réseau de lecture publique de son territoire, s'il existe

Public

Bibliothèques du réseau

Lieux d'accueil de publics empêchés : EHPAD, Foyer Départemental de l'Enfance, Maison d'arrêt...

Usagers et non usagers des bibliothèques et des structures d'accueils partenaires

Evaluation

- Nombre et types de spectacles programmés dans l'année
- Nombre de lieux d'accueil
- Nombre de spectateurs par séance

Points de vigilance

Convention de partenariat signée

Ne pas se substituer aux bibliothèques pour ce partenariat

Diversité des territoires et des structures concernés

Diversité des intervenants

Fiche n°2-4 - Permettre aux bibliothèques d'être un outil de médiation du Développement durable

En 2015, 193 Etats dont la France, approuvaient les dix-sept objectifs du développement durable (ODD).

Les bibliothèques ont toute leur place dans ce dispositif et peuvent à leur façon le promouvoir et intervenir dans la mise en œuvre de certaines des orientations définies dans l'ODD.

Etat des lieux

La charte documentaire, validée par notre assemblée, est un outil de l'achat raisonné des collections de la DLL. Des expositions sur le genre, sur la biodiversité... ont été acquises et prêtées au réseau.

Des actions de formation sur diverses thématiques comme l'accueil des publics éloignés de la lecture, la médiation de ressources numériques au sein des bibliothèques, la mise en œuvre d'ateliers de recyclage du livre ont été proposées.

Objectifs

- Concevoir des bibliothèques intégrées dans l'écosystème environnemental et les reconnaître comme des acteurs dans la vie économique locale
- Encourager la mise en place de partenariats avec des acteurs locaux publics ou privés œuvrant pour le développement durable : des ressourceries, des fabricants de jeux en bois ou d'objets reconditionnés...
- Faire des bibliothèques des lieux d'apprentissage tout au long de la vie, de diffusion des initiatives locales et de mise en œuvre du bien être pour tous

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Poursuivre l'acquisition de documents, d'outils d'animation ou de médiation en lien avec des objectifs du Développement durable : commerce équitable, lutte contre la pauvreté, l'éducation pour tous...
- Promouvoir l'ODD par une veille professionnelle, la formation et des sélections bibliographiques sur cette thématique ou par le conseil vers des services autour de la transition écologique (grainothèques, bouturothèques, fringothèques, ...) ou des actions culturelles sur cette thématique (ateliers « Fresque du climat », semaine du développement durable, atelier potager ...)
- Envisager l'achat de documents ou d'autres supports dans un souci écologique et d'achat raisonnable
- Etablir des partenariats et des conditions de services pour céder à titre gratuit les documents sortis de la collection à des associations loi 1901 ou des organismes relevant de l'économie sociale et solidaire

Public

Bibliothécaires du réseau, élus

Evaluation

- Nombre de formations
- Nombre d'acquisitions en lien avec le DD
- Résultat de l'étude sur les documents retirés des collections à mener

Points de vigilance

La variété des domaines concernés par cette problématique

Fiche n°2-5 - Participer à des manifestations littéraires proposées dans les territoires

Etat des lieux

La DLL est régulièrement sollicitée par ses partenaires institutionnels, ou non, pour être présente dans des festivals, des évènements ou autre manifestation littéraire, comme le festival de la BD à Massillargues-Attuech, le salon du livre à Marguerittes, les Eclats de Lire au Vigan, la tournée petite enfance de la Communauté de communes du Pays d'Uzès...

La DLL intervient aussi auprès de structures d'accueil de publics spécifiques comme des crèches, des relais petite enfance ou le Foyer Départemental de l'Enfance.

Objectifs

- Renforcer tous les partenariats pour le développement de la lecture publique
- Faciliter l'accès à la lecture à tous les publics dès le plus jeune âge

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Présence du bus animation : adapté à accueillir quatre à cinq personnes, offre l'accès aux livres pour découverte, manipulation, accompagnement à l'histoire par une lecture individuelle. Ce bus est conduit ou amené sur le lieu de l'évènement par un agent de la DLL qui reste sur place le temps de la manifestation
- Le salon de lecture : dans une pièce ou sous un barnum mis à disposition par la collectivité partenaire, la DLL apporte des livres adaptés au public concerné par l'évènement avec présence d'agents de la DLL pour un accompagnement vers la lecture
- Des séances de lecture collective adaptées à un groupe d'âge défini au préalable avec la collectivité ou la structure d'accueil : un agent de la DLL, formé à cette activité, assure la lecture à voix haute (albums, kamishibaïs, poésie...)
- Pour les salons du livre, une présence ponctuelle de la DLL, 1 fois en étant associée au projet. Une demande doit transiter par la commune. Participation en fonction de la disponibilité du service et dans la recherche d'une équité territoriale

Conditions d'accès

Avoir signé la convention de partenariat pour les bibliothèques de types 1,2,3

La collectivité ou la structure d'accueil formalise la demande auprès de la DLL entre 6 et 12 mois avant la date de l'évènement sous la forme d'une fiche projet

Le jour de l'évènement elle met à disposition un espace aménagé, sécurisé, facile d'accès pour les véhicules (bus animation ou véhicule léger)

La collectivité accompagne les différents groupes de public et assiste à la séance de lecture

Public

Personnel des bibliothèques du réseau
Associations, sous couvert de la collectivité

Evaluation

- Nombre d'interventions de la DLL
- Créer une fiche d'évaluation critérisée pour jauger les priorités d'intervention

Points de vigilance

Veiller à ne pas devenir un prestataire de service, risque de défaut de concurrence
La bibliothèque de la collectivité doit être partie prenante du projet

Fiche n°2-6 - Organiser des actions de promotion de la lecture et de l'écriture

Etat des lieux

Amorcée avec deux éditions du Grand prix D'Encre et de Gard, la sensibilisation des publics à l'expression et à la création écrite est à poursuivre.

Objectifs

- Transformer « D'Encre et de Gard » en proposant des approches variées de l'écriture et de son corollaire, la lecture. L'évolution de ce prix serait l'objet d'un appel à contribution numérique avec les partenaires du réseau
- Faire une journée départementale « écrire et lire » sur les petites formes, variées (synopsis, calligraphie, musique, ...) et différentes thématiques : poésie, humour...
- Journée départementale délocalisée, avec une programmation accompagnée par la Communication du Conseil départemental
- Participer au développement de pratiques culturelles en lien avec la lecture et l'écriture

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Programmer une formation de lecture à voix haute tous les 2 ans
- Proposer des intervenants ou aider au financement d'ateliers d'écriture qui varient les approches et les réalisations, accompagnés de la restitution
- Proposer des rencontres d'écriture/lecture
- Faire connaître le rôle d'écrivain public
- Valoriser les actions existantes sur les territoires en créant, par exemple, un support type de communication DLL

Conditions d'accès

Demande à faire parvenir à la DLL à minima 6 mois avant le début de l'évènement précisant le projet

Public

Usagers réels et potentiels des bibliothèques (ateliers et rencontres)
Personnel des bibliothèques du réseau (formation)

Evaluation

- Nombre de participants à la formation
- Nombre de bibliothèques et de participants aux ateliers
- Nombre d'intervenants

Points de vigilance

Diversité des territoires et des structures concernés

Diversité des intervenants

Axe 3 : Faire des bibliothèques des espaces d'accueil et de sociabilité

Fiche n°3-1 - Développer une offre de formation sur l'accueil des publics fragiles et éloignés de la lecture (primo-arrivants, familles isolées, personnes incarcérées, hébergées)

Etat des lieux

Des formations sur des collections adaptées comme les « Faciles à lire » pour sensibiliser les bibliothèques à l'accueil et à l'accompagnement de publics dits fragiles, empêchés ou éloignés de la lecture ont été organisées en partenariat, notamment avec Ceregard du réseau des CRIA (Centre Ressources Illettrisme et Analphabétisme). Dans le cadre de la convention signée avec le CNFPT – Antenne Caveirac, une formation sur l'accueil du public éloigné de la lecture a été programmée en 2024.

Objectifs

- Lutter contre l'illettrisme
- Permettre aux bibliothèques d'être des lieux d'inclusion
- Prévenir les risques d'éloignement de la lecture liés soit à des problèmes d'handicap, soit à des problèmes de barrière de la langue, soit à des « accidents de la vie »
- Tenir compte dans le programme de formation de la DLL de tous les aspects (collections, partenariat, connaissance du public, aménagement de la bibliothèque, édition adaptée...) pour permettre aux bibliothèques un accueil et un accompagnement de ce public

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Organiser une fois par an une formation sur une des thématiques particulières et adaptées pour l'accueil de ce public
- Organiser des temps de rencontres et de découverte de partenaires potentiels
- Organiser des temps de retour d'expériences entre bibliothèques

Conditions d'accès

Préinscription sur biblio.gard

Transmission du bulletin d'inscription signé par la collectivité

Public

Personnel des bibliothèques

Evaluation

- Nombre de journées (formation, découverte, retour d'expériences) organisées dans l'année
- Nombre de participants

Points de vigilance

- Avoir signé la Convention de partenariat pour les bibliothèques de types 1,2,3
- Diversité des participants
- Diversité des intervenants

Fiche n°3-2 - Favoriser l'accessibilité des bibliothèques

Etat des lieux

L'accessibilité en bibliothèque prend plusieurs formes : local/bâtiment, horaires d'ouverture, offres de collections et aménagement, accueil, gratuité...

Au travers de l'accessibilité se joue l'enjeu majeur des bibliothèques : atteindre tous les publics.

Objectifs

- Renforcer l'accessibilité des bibliothèques du réseau gardois
- Inciter à l'installation des bibliothèques en rez-de-chaussée
- Améliorer l'ouverture des bibliothèques par une augmentation et/ou une adaptation des horaires au public à desservir
- Défendre la gratuité du prêt pour faire tomber la barrière financière qui reste un obstacle à la fréquentation
- Améliorer l'offre des collections et repenser l'aménagement des espaces

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Dans le cadre de l'accompagnement du territoire, sensibiliser les élus locaux et les personnels de bibliothèques à la nécessité d'améliorer, de renforcer l'accessibilité pour un meilleur usage et une meilleure fréquentation du lieu
- Incrire au catalogue de formation une journée dédiée à la thématique
- Inciter à l'augmentation des horaires en lien avec la Nouvelle typologie et recommander le passage des 4h hebdomadaires attendues par la Convention de partenariat à 6h30
- Inciter les bibliothèques à sonder leur population sur les plages horaires souhaitées et adapter les horaires au besoin de la population
- Encourager les bibliothèques à développer des outils de communication
- Encourager au changement de local si celui-ci n'est pas conforme aux normes d'accessibilité
- Réviser l'aménagement des collections et les rendre accessibles
- Encourager la gratuité du prêt
- Améliorer l'accueil en bibliothèque de l'ensemble de la population et des personnes en situation de handicap
- Diversifier les collections et les adapter à la population à desservir
- Mener des actions en direction des non publics

Conditions d'accès

Avoir signé la convention de partenariat pour les bibliothèques de types 1, 2, 3

Public

Élus
Personnel des bibliothèques

Evaluation

- Nombre de bibliothèques ayant étendu leurs horaires
- Nombre de changements de mise en conformité des locaux
- Nombre de bibliothèques ayant diversifié leurs collections

Points de vigilance

Difficulté sur le foncier localement : changement de local parfois difficile

Fiche n°3-3 - Créer un référentiel de partenaires associatifs ou institutionnels en lien avec les publics cibles

Etat des lieux

La DLL reçoit régulièrement des sollicitations du réseau pour des contacts d'intervenants potentiels en bibliothèque : animations, accompagnement des publics...

Un répertoire de partenaires accueillis lors des Forums animation est accessible sur biblio.gard.fr qui permet une première orientation

Objectifs

- Identifier des partenaires associatifs ou institutionnels, de proximité, pouvant collaborer dans le cadre de projets menés en bibliothèque

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Organiser un répertoire de partenaires associatifs ou institutionnels étant intervenus ou susceptibles d'intervenir en bibliothèque
- Proposer un temps de présentation du répertoire au réseau de bibliothèques afin de les inciter à la co-construction de cet outil
- Communiquer autour de ce répertoire

Conditions d'accès

Avoir signé la convention de partenariat pour les bibliothèques de types 1, 2, 3

Public

Personnel des bibliothèques du réseau

Evaluation

Nombre et type de partenaires répertoriés

Points de vigilance

Veiller à répondre aux critères du RGPD (Règlement général sur la protection des données) en lien avec le délégué à la protection des données (DPO)

Veiller à la mise à jour du référentiel proposé

Diversité des intervenants proposés

Fiche n°3-4 - Développer des collections et des outils qui participent à la lutte contre l'illettrisme et favoriser l'inclusion numérique

Etat des lieux

La DLL acquiert régulièrement des documents ou ressources numériques : livres, textes-lus, gros caractères, CD musique, DVD, « Facile à lire », DYS, livres en langue étrangère, ressources d'autoformation... pour adultes et enfants.

Ces collections participent à la lutte contre l'illettrisme et favorisent l'inclusion numérique.

Objectifs

Donner aux bibliothèques la possibilité de compléter leur offre documentaire, de mener des actions auprès des publics concernés, de tester de nouveaux outils

Descriptif du projet

- Continuer d'accroître le fonds documentaire de la DLL dans ces domaines
- Accentuer la médiation de ces différentes collections : présentations, sélections thématiques
- Mettre en place des malles constituées de documents spécifiques (DYS, Facile à lire...) afin de pouvoir les prêter sur projet

Conditions d'accès

Avoir signé la convention de partenariat de types 1, 2, 3

Public

Bibliothèques du réseau

Evaluation

Nombre d'acquisitions

Nombre de prêts : documents et malles

Axe 4 Favoriser la participation des bibliothèques à la vie culturelle de la cité

Fiche n°4-1 - Encourager les bibliothèques à être des lieux attractifs, des tiers lieux

Etat des lieux

Lieu dynamique et attractif, la bibliothèque d'aujourd'hui met les usagers au centre de ses pratiques, en mettant en œuvre notamment le design thinking ou design de services.

« [Tiers lieu](#) » ou « [troisième lieu*](#) », la bibliothèque rassemble en son sein une diversité de services et d'usages qui vont permettre à chacun de s'exprimer sans jugement et de faire de ces lieux, des lieux de vie et de convivialité.

Objectifs

- Renforcer l'attractivité des lieux par la diversification des services et des usages
- Travailler localement le concept de « troisième lieu » ou « tiers-lieu » (défini par Ray Oldenburg, sociologue dans les années 1980)
- Développer le design thinking en bibliothèque, technique analysant les pratiques des usagers pour tendre vers une culture collective, conduire des projets plus efficaces, tendre à l'innovation, faciliter l'appropriation des espaces par la population
- Encourager la mise en œuvre des techniques du design thinking, design de services, en bibliothèques en facilitant des partenariats avec des experts du domaine

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Accompagner les bibliothèques dans le montage de projets visant à diversifier les services et les usages (grainothèque, espace de restauration, autre service public...)
- Inciter aux partenariats locaux avec les institutions (EHPAD, crèches, institutions scolaires, IME...) ou le tissu associatif
- Accroître l'offre de supports en s'appuyant sur les ressources de la DLL (CD, DVD, jeux vidéo...)
- Proposer au catalogue de formation un module sur le Design thinking ou design de services
- Encourager la participation des habitants à l'animation des lieux dans une optique de mise en œuvre des droits culturels
- Proposer des projets de design de services en partenariat avec la Mission Innovation Design Organisation (MIDO) du Conseil Départemental

Conditions d'accès

Avoir signé la convention de partenariat pour les bibliothèques de types 1, 2, 3

Public

- Elus
- Personnels des bibliothèques

Evaluation

- Nombre de bibliothèques ayant diversifié les supports
- Nombre de projets Tiers-lieu accompagnés

Points de vigilance

Ne pas perdre de vue les missions des bibliothèques au sein d'un tiers-lieu

Fiche n°4-2 - Faire des bibliothèques des lieux citoyens

Etat des lieux

La DLL propose aux bibliothèques du réseau un fonds pluriel et varié de documents sur support physique ou numérique adapté à tout public. Cela permet d'actualiser ou d'élargir savoirs et connaissances.

Dans le cadre de la formation proposée aux bibliothécaires du réseau :

- L'IGB (Initiation à la Gestion de Bibliothèque) met l'accent sur les principes de service public : neutralité, égalité, continuité, adaptabilité
- En 2023, une journée sur l'éducation aux médias et à l'information (EMI) a aussi été ouverte aux documentalistes de collège. Cela facilite l'accompagnement des usagers au décryptage de l'information notamment des « Fakes-news ».

Objectifs

- Consolider l'idée que les bibliothèques sont un lieu du vivre ensemble, de transmission des valeurs républicaines
- Permettre aux bibliothèques de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs
- Accompagner les bibliothèques à élaborer un PCSES (Projet Culturel Scientifique Educatif et Social) et une Charte documentaire reflétant le pluralisme d'idées et d'opinions et à les faire valider par leur collectivité

Descriptif du projet

La réalisation de cette action pourra prendre ces formes :

- Renforcer la programmation de formations facilitant la reconnaissance de la bibliothèque comme lieu de vie citoyen autour de thèmes comme le PCSES, la politique documentaire, l'EMI, la déontologie du bibliothécaire...
- Continuer de proposer dans l'espace professionnel du site biblio.gard.fr, une veille documentaire, une boîte à outils de modèles de PCSES, de Charte documentaire...
- Poursuivre l'acquisition et la diffusion des collections plurielles et variées dont le fonds professionnel destiné aux bibliothécaires du réseau

Conditions d'accès

Avoir signé la convention de partenariat pour les bibliothèques de types 1, 2, 3 ou de type « Point lecture »

Public

Personnel des bibliothèques

Evaluation

- Nombre de formations organisées dans l'année
- Nombre d'accompagnements de PCSES et/ou de charte documentaire
- Nombre de documents acquis

Fiche n°4-3 - Lancer des projets de type « appel à communs » ou « appel à projets » intégrant des partenaires extérieurs (associations, institutions, habitants) à la vie de la bibliothèque

Etat des lieux

Les communs sont définis par le dictionnaire Larousse comme ce « qui appartient à tous, qui concerne tout le monde, à quoi tous ont droit ou part ».

La DLL a accompagné des projets de bibliothèque permettant l'exercice des droits culturels et la création de tiers lieux.

Plusieurs bibliothèques proposent des boîtes à idées, des cahiers de suggestions, des espaces mis à disposition d'associations pour des activités...

Objectifs

- Connaître les enjeux des « communs » et les intégrer dans le fonctionnement de la bibliothèque
- Développer avec des partenaires institutionnels et/ou associatifs des actions dans le cadre de la bibliothèque comme la mise en œuvre d'animations, d'ateliers, de tutorats
- Favoriser la participation de chaque habitant à l'activité de la bibliothèque : suggestions d'acquisition, comité de lecture, animation d'atelier...

Descriptif du projet

La mise en œuvre de cette action pourra prendre ces formes :

- Proposer aux bibliothèques du réseau des formations sur « appel à projets » et/ou « appel à communs »
- Conseiller les responsables de bibliothèque et les élus sur les méthodes participatives afin d'associer le personnel, les habitants, les divers partenaires
- Accompagner les responsables de bibliothèque et les élus au conventionnement, à la mise en œuvre de ces projets avec des organismes extérieurs et à la coordination d'équipes pluridisciplinaires
- Poursuivre l'acquisition et la diffusion du fonds professionnel sur cette thématique auprès des bibliothécaires du réseau de la DLL

Conditions d'accès

Avoir signé la convention de partenariat pour les bibliothèques de types 1, 2, 3

Public

- Élus
- Personnel des bibliothèques

Evaluation

- Nombre de formations organisées dans l'année
- Nombre « d'appels à communs » et/ou « d'appels à projets » accompagnés

Points de vigilance

Formation d'agents de la DLL sur l'appel à communs/appel à projets.

Fiche n°4-4 - Des dispositifs nationaux à mettre en œuvre : « Des livres à soi » et « Premières pages »

L'accès aux livres et à la lecture pour les tout-petits est fondamental pour « éduquer » au plus tôt les futurs lecteurs et citoyens de demain. Le dispositif national « Des livres à soi » est porté par l'association organisatrice du Salon du livre de jeunesse de Montreuil, celui de « Premières pages » est initié par le ministère de la Culture.

Etat des lieux

La DLL programme dans le cadre de sa mission d'animation de son réseau de lecture publique, une action intitulée « Tournée Petite Enfance » avec la présentation de spectacles adaptés aux tout-petits. Des séances permettent aux parents de participer avec leurs enfants à la découverte de cet imaginaire.

Objectifs

- Accompagner les parents à être eux-mêmes médiateurs du livre auprès de leur(s) enfant(s), en partenariat avec le champ social (Centres médico-sociaux, centres sociaux, CCAS...), culturel (comédiens, conteurs, auteurs, illustrateurs, éditeurs, libraires, bibliothèques...), éducatif (écoles...)
- Inciter les familles à fréquenter les bibliothèques et autres lieux culturels

Descriptif du projet

La réalisation de cette action nécessitant une labellisation pourrait prendre plusieurs formes, en lien avec les porteurs de ces dispositifs :

- Former des bibliothécaires à former eux-mêmes les parents à la lecture à voix haute
- Soutenir le financement d'interventions de professionnels de la lecture à voix haute pour assurer la formation de parents
- Participer au financement d'un livre pour chaque famille bénéficiaire de ces dispositifs
- Accompagner les familles à la découverte de lieux culturels du livre et de la lecture : salons du livre, librairies, bibliothèques

Public

Familles, non usagers, usagers

Évaluation

- Obtention des labellisations par la DLL
- Nombre de bibliothèques participantes au projet
- Nombre de familles concernées
- Nombre de professionnels partenaires

Points de vigilance

Sensibiliser les autres directions du Conseil départemental aux projets

Fiche n°4-5 - Développer l'accès aux sciences en bibliothèque

État des lieux

La DLL a participé au dispositif « Ramène ta science », en partenariat avec Occitanie Livre et Lecture (OLL) et l'Université de Nîmes.

Cette participation a pris la forme d'une journée de sensibilisation sur la Science en bibliothèque pour les bibliothécaires du réseau DLL, journée accueillie au sein de l'université des Sciences de Nîmes.

Objectifs

- La science a toute sa place en bibliothèque et permet d'attirer aussi un public nouveau comme les adolescents ou les jeunes adultes
- Au-delà de la mise à disposition de fonds scientifiques, les bibliothèques peuvent être des lieux de création, de travail et d'échanges autour des sciences

Descriptif du projet

La réalisation de cette action pourra prendre ces formes :

- Poursuivre le partenariat avec l'université des Sciences de Nîmes et l'étendre à d'autres structures scientifiques (Muséum d'histoire naturelle, Ecole des Mines d'Alès...)
- Programmer annuellement à minima une action de formation sur cette thématique
- Inviter aux Forums des animations des animateurs d'ateliers potentiels en bibliothèque sur la thématique de vulgarisation d'un domaine scientifique
- Instaurer un référentiel d'intervenants potentiels
- Poursuivre l'actualisation des collections de la DLL dans ce domaine

Public

Personnel des bibliothèques du réseau

Évaluation

- Acquisitions
- Programmation de la journée de formation
- Nombre de participants à la journée de formation,
- Nombre de partenariats mis en place

Points de vigilance

Faire vivre ces partenariats

Fiche n°4-6 - Coconstruire des partenariats transversaux avec les acteurs du champ artistique et culturel

Etat des lieux

Dans le cadre de partenariats transversaux, la DLL a travaillé avec, ou participé à des actions de, diverses structures. Ainsi :

- Le CMLO (Centre méditerranéen de littérature orale) pour la journée professionnelle sur la littérature orale de *Contes en Balade*
- Le Comité de lecteurs de la Chartreuse de Villeneuve-Lès-Avignon pour la promotion de la littérature théâtrale contemporaine
- Les Archives départementales et la Conservation départementale pour plusieurs actions de *Tirage Limité* pour la promotion des livres d'artistes.
- A l'occasion de la concertation sur les Schémas de la Culture et des Enseignements et pratiques artistiques du Gard.
- Le Service culture de la DEJCS dans le cadre du CDLI 2020-2022 (Contrat départemental de lecture itinérance) signé avec la [DRAC*](#).
- Le Lycée Hemingway (Nîmes) dans le cadre de l'action de *Tirage Limité* pour la promotion des livres d'artistes avec « De villes imaginaires en livres-objets », malle d'animation, créée et diffusée dans plusieurs bibliothèques. Une vidéo des travaux des étudiants a été réalisée par le vidéaste de la Direction de la Communication du Conseil départemental.

Objectifs

- Accentuer le partenariat avec les Directions de l'Education Jeunesse Culture et sport, les Archives et la Conservation départementale, la DRAC.
- Maintenir le partenariat avec le CMLO et la Chartreuse de Villeneuve-Lès-Avignon
- Favoriser le partenariat avec des lieux culturels et artistiques d'apprentissage comme des écoles de musique, des conservatoires, l'école des Beaux-Arts...
- Recenser et encourager le partenariat avec des organismes œuvrant à la création et à la diffusion d'œuvres cinématographiques, d'animations graphiques, littéraires, musicales, d'art du cirque, d'art numérique...
- Réactiver le partenariat avec la section Arts Plastiques du lycée Hemingway et l'ouvrir à d'autres établissements scolaires du second degré ainsi qu'au monde universitaire.

Descriptif du projet

La réalisation de cette action pourra prendre ces formes :

- Faire connaître les schémas : « de la culture », « des Enseignements et pratiques artistiques du Gard » et « Convention de la culture »
- Coconstruire avec des organismes culturels et/ou artistiques des ateliers de création, de lecture, d'écriture en partenariat avec des bibliothèques

- Sensibiliser les bibliothèques du réseau à l'accueil d'étudiants autour du développement de projets artistiques et culturels

Conditions d'accès

Avoir signé la convention de partenariat pour les bibliothèques de types 1, 2, 3

Public

Personnel des bibliothèques

Evaluation

Nombre de partenariats mis en place par la DLL

Points de vigilance

- Diversité des territoires et des structures concernés
- Diversité des intervenants
- Ne pas se substituer aux bibliothèques pour le partenariat avec les acteurs culturels et artistiques locaux

Fiche n°4-7 - Promouvoir les acteurs locaux du livre et de la lecture

Etat des lieux

Depuis 2003, le Forum des animations, temps de rencontre entre les équipes des bibliothèques et des intervenants potentiels, acteurs culturels de proximité, participe de l’élargissement de l’éventail de propositions d’actions culturelles de promotion de la lecture publique dans les territoires.

Objectifs

- Encourager les bibliothèques à la programmation d’animations
- Renforcer la diffusion autour des actions proposées

Descriptif du projet

La réalisation de cette action pourra prendre ces formes :

- Maintenir la proposition annuelle du Forum des animations proposée par la DLL
- Réfléchir à une itinérance de la formule coconstruite avec les réseaux de lecture publique dans les territoires
- Travailler à l’élaboration d’un répertoire interactif d’acteurs culturels de proximité appréciés par les professionnels des bibliothèques

Conditions d'accès

- Pour la formule d’itinérance être un réseau de lecture publique

Public

Personnel des bibliothèques du réseau

Evaluation

- Nombre de collectivités concernées
- Nombre d’intervenants concernés
- Nombre de personnes participantes

Points de vigilance

Diversité des territoires et des structures concernés

Diversité des intervenants et des types d’interventions

4. L'évaluation du Schéma départemental



4. L'évaluation du Schéma Départemental

Les éléments d'évaluation définis dans chacune des fiches action feront l'objet d'un suivi annuel puis d'un bilan à la fin du SDLP.

L'évaluation portée par les conventions fera également l'objet d'un point d'étape du partenariat entre la DLL et les bibliothèques de son réseau annuellement puis à la fin du SDLP.

5. Les **moyens** mis en œuvre par le **Conseil** **départemental**



5. Les moyens mis en œuvre par le Conseil départemental

5.1 La Direction du livre et de la lecture (DLL)

Rattachée à la Direction générale adjointe Développement et Cadre de Vie (DGA DCV), la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) accompagne les élus et les équipes des bibliothèques municipales ou intercommunales de son réseau.

Une trentaine d'agents du Conseil départemental issus de la filière culturelle de professionnels de bibliothèque, de la filière administrative ou de la filière technique s'emploient à mettre en œuvre la politique de lecture publique du Conseil départemental.

Au sein de la Direction du Livre et de la Lecture, l'organisation des **services** qui la composent s'oriente autour des missions principales dévolues aux bibliothèques départementales :

- Conseils et expertise dans les Unités territoriales de lecture publique (UTLP),
- Propositions de collections de tout type de supports de documents à tout type de publics,
- Formations et animations pour les partenaires du réseau de bibliothèques.

2 Etablissements : 1 Centrale à Nîmes et 1 Antenne dans le canton du Vigan

Des véhicules :

- Véhicules légers permettant les visites de bibliothèques dans les territoires et la diffusion des réservations par navettes
- Bibliobus pour la diffusion itinérante de documents
- Bus « animations »

5.2 Les conventions de partenariat CD-DLL/Collectivités

Une convention précise les conditions du partenariat entre le Conseil départemental et la collectivité partenaire : attendus et engagements de part et d'autre pour une bibliothèque de lecture publique dans le territoire.

Une convention d'accompagnement est aussi proposée aux structures de type “Point lecture” engagées à évoluer en bibliothèque de lecture publique.

Ces conventions sont présentées à l'annexe n° 6-2

5.3 Les services de la DLL

Annexée à la convention de partenariat et modulée en fonction de la **typologie*** de la bibliothèque partenaire, l'offre de service de la DLL s'appuie sur ses missions principales d'accompagnement du réseau : expertise et conseil, formation, diffusion documentaire et animation.

Le détail de ces services est présenté dans un tableau à l'annexe n°6-3

5.4 Les subventions

Les dispositifs d'aides aux collectivités publiques (communes ou intercommunalités) en matière de lecture publique sont destinés à favoriser tout projet ayant une dimension de dynamique locale et/ou intercommunale, ayant un intérêt communautaire, pensé en termes de services à rendre aux publics.

Toute demande de subvention au Conseil départemental doit être faite via le portail
« Subventions Gard »

Il est préférable que cette demande puisse être travaillée en amont avec le ou la bibliothécaire coordinateur/coordinatrice de territoire.

Sont concernés :

- La constitution ou l'enrichissement d'un fonds documentaire
- Le mobilier de bibliothèque /L'aménagement de bibliothèque
- L'informatisation pour une mise en réseau / Accès internet au public
- La formation diplômante : Niveau V – Assistant de bibliothèque
- L'animation en réseau

Voir les fiches subventions à l'annexe n° 6-4

5.5 Les autres schémas départementaux

Des axes du Schéma Départemental de la lecture publique rejoignent des politiques du Conseil départemental également portées par d'autres schémas départementaux du Gard.

Schéma de l'Economie Sociale et Solidaire :

- Développer des coopérations multi-thématisques sur les territoires
- Faciliter la réponse à un appel à commun(s)
- Favoriser l'appropriation et la transversalité en interne de l'appel à commun(s)
- Auditionner les porteurs de projets par un comité d'accompagnement (inter-directions, élus et grands acteurs de l'ESS)
- Favoriser la transversalité des projets
- Assurer la présence des acteurs ressource lors d'évènements locaux

Schéma des Enseignements et Pratiques Artistiques du Gard :

- Tisser des liens avec le dispositif « Artistes au collège »
- Participer aux diverses résidences de territoire
- Mettre en place une ingénierie au service des projets
- Initier des partenariats avec des artistes
- Être signataire des Conventions générales d'éducation artistique et culturelle (CGEAC)

Schéma des Solidarités Sociales :

- Apporter des réponses adaptées aux enfants en situation de handicap : soutenir les actions d'inclusion sociale, par l'activité sportive ou culturelle
- Mobiliser l'offre départementale culturelle, citoyenne et sportive autour de l'enfant protégé
- Soutenir l'innovation sociale visant à réduire la pauvreté et l'exclusion... de préserver la diversité culturelle... notamment par le design social
- Bien Grandir – Bien Vivre – Bien Vieillir

Schéma des Sports :

- Valoriser les projets ayant une dimension sportive et culturelle

Schéma Départemental du Tourisme, des Loisirs et de l'Attractivité du Gard :

- Optimiser la coordination des acteurs du tourisme avec une coopération inter-structures à l'échelle des territoires en partenariat avec Gard Tourisme et les offices de tourisme

Schéma Départemental de la culture :

- Développer et promouvoir la politique culturelle départementale
- Soutenir des projets culturels fédérateurs construits par plusieurs partenaires et à destination de tous les habitants d'un territoire
- Conforter les équipements et lieux culturels et patrimoniaux
- Créer une concertation culture inter-directions

6. Annexes



6. Annexes

6-1 : Les typologies des bibliothèques

6-2 : Les conventions de partenariat CD-DLL /Collectivités

6-3 : Les services de la DLL

6-4 : Les subventions

6-5 : Les consultations externes et internes préalables au nouveau schéma

6-6 : État des lieux des réseaux intercommunaux de bibliothèques
et des projets de mutualisation avec la DLL

Annexe n°6-1 : Les typologies des bibliothèques

Ancienne typologie

TYPOLOGIE	BUDGET ACQUISITION	NOMBRE D'HEURES OUVERTURE AU PUBLIC	PERSONNEL	SURFACES (LOCAL RESERVE A LA BIBLIOTHEQUE)			
Bibliothèque type 1B	2€/hab	12h/semaine	1 agent cat.B fil.culturelle/5000 hab	0,07m ² /hab	100 m ²		
Bibliothèque type 2B	1€/hab	8h/semaine	1 salarié qualifié	0,04m ² /hab	50 m ²		
Bibliothèque type 3B	0,50€/hab	4h/semaine	Bénévoles qualifiés	30 m ²			
Point lecture 4P	Deux ou trois critères du niveau 3 sont respectés						
Depôt 5D	Moins de deux critères du niveau 3 sont respectés						

Au regard du réseau de bibliothèques de la DLL, le Conseil départemental s'engage à maintenir un partenariat en conventionnant avec les bibliothèques existantes de niveau 3B à minima. Ces bibliothèques seront toutefois encouragées à s'améliorer, d'ici la fin du nouveau SDLP, en intégrant dans leur fonctionnement des critères complémentaires attendus de la nouvelle typologie nationale.

Les nouvelles structures d'emblée qualifiées de type " Point lecture" et les établissements de ce même type actuellement dans le réseau bénéficieront d'un accompagnement pour leur évolution vers un niveau 3B a minima à la fin de ce schéma.

Les critères de la nouvelle typologie nationale, depuis 2021

Critères\Notation	Très Défavorable	Défavorable	Intermédiaire	Favorable	Très Favorable	Remarques
Dépenses documentaires /1000 hab	0-500 €	500-1499 €	1500-1999 €	2000-2999 €	3000 € et +	Strate de dépense pour 1000 habitants
Nombre types actions	0	1	2-3	4-5	6 et +	(Dans choix d'actions / animations)
Accès internet	sans	sans	Ordi sans internet	Ordi avec internet	Présence d'un wifi public	En cours de modification
Diversité offre	Livres	Livres + 1	L +2	L + 3	L + 4 ou 5	Seuil : Abonnements >=2, Documents sonores >=300, Documents vidéo >= 50, jeux vidéo >= 5
H. ouverture	Moins de 4 h	4h à - de 6h30	6h30 à - de 12h	12h à - de 18h	18h et +	
Surface (m2)	Moins de 50	50-99	100-149	150-299	300 et +	
Nb personnel qualifié	Pas de salarié, bénévoles pas qualifiés	Bénévoles qualifiés	Salarié pas qualifié	Salarié qualifié : <0,5 ETP/1000hab	Salarié qualifié : >0,5 ETP /1000hab	Seuil : <1/5 ^{eme} ETP : absence de qualification
Emprunteurs actifs /1000hab	<50	50-99	100-149	150-199	200 et +	Ramené à 1000 hab.
Nb de prêts /1000 hab	<1000	1000-1999	2000-3499	3500-4999	5000 et +	Ramené à 1000 hab.

La nouvelle typologie

Type A	Au moins 5 notations Très Favorables
Type B	Au moins 6 Très Favorables/Favorables ou 4 TF
Type C	Au moins 5 Intermédiaires ou 4 Favorables/Très Favorables, ou 3 Très Favorables
Type D	< 5 Très Défavorables
Type E	> ou égal à 5 Très Défavorables

Annexe n°6-2 : Les conventions de partenariat CD-DLL/ Collectivités - Bibliothèques de types 1,2,3



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DU SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ET A LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE

Numéro de convention

Entre les soussignés

Le Département du Gard représenté par son (sa) Président(e) en exercice, Madame Françoise Laurent-Perrigot dûment habilitée à cette fin par la délibération n° xxx de la Séance Plénière en date du

N°siret 223 000 019 00073

ci-après désigné « le Conseil départemental »

Et

La Commune ou la Communauté de communes de....., représentée par son (sa) Maire ou Président(e) en exercice, dûment habilité(e) à cette fin par délibération du Conseil Municipal ou Communautaire n° xxx en date du

N° siren : xxxxxxxxxxxxxxxx

ci-après désignée « la Collectivité »

Vu les articles L.1111-4 et L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 1614-10 et R 614-75 du CGCT,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les articles L.310-1 et L.330-2 du Code du Patrimoine (loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique),

Vu la délibération n° xx. du xx/xx/yyyy du Conseil Départemental, approuvant le Schéma Départemental de la Lecture Publique 2024-2028,

Préambule

L'accès à la lecture publique participe à l'épanouissement de l'individu et à la citoyenneté ainsi qu'au développement culturel, économique et social sur le territoire gardois. La lecture publique est un vecteur de médiation sociale, d'aménagement du territoire et de qualité de vie.

Par délibération N°.....de la Séance Plénière du le Conseil Départemental du Gard a adopté son nouveau schéma départemental de lecture publique et affirme ainsi sa volonté de poursuivre l'effort en faveur de la lecture publique, d'avoir une réponse adaptée aux besoins des citoyens et de leurs usages, de rendre lisibles les projets et les actions conduites par le Conseil départemental et également avec ses partenaires. Les nouveaux défis dans le domaine du livre, les évolutions notamment technologiques, l'accompagnement de la population dans la diversité de ses pratiques culturelles orientent l'avenir de la lecture publique.

Le réseau de lecture publique est un point fort de l'aménagement du territoire. Les communes et les intercommunalités prennent place dans ce schéma départemental. Elles font fonctionner les bibliothèques municipales ou intercommunales et facilitent l'émergence d'une mise en réseau des bibliothèques. En partenariat avec ces bibliothèques communales ou intercommunales, le Conseil départemental propose des services de lecture publique de qualité à toutes les gardoises et à tous les Gardois.

Il est exposé ce qui suit

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir le partenariat avec la Commune ou la Communauté de communes pour appuyer la politique de lecture publique sur son territoire et aider au fonctionnement de la bibliothèque

ARTICLE 2 : Objectifs

Conseil départemental et la collectivité se fixent pour la bibliothèque des objectifs à maintenir ou à atteindre :

- Objectif 1 : permettre l'accès à une bibliothèque (information, documentation, loisir) à tous les habitants de la Commune (ou Communauté de communes) sans distinction d'âge, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale.
- Objectif 2 : organiser la bibliothèque efficacement (présentation des collections, accessibilité, horaires d'ouverture, aménagement...) selon les normes en vigueur dans la profession.
- Objectif 3 : offrir au public des collections actualisées, variées, non soumises à une quelconque censure idéologique, politique ou religieuse (sauf censures légales), ni à des pressions commerciales.
- Objectif 4 : permettre à la bibliothèque d'être un lieu de rencontre, de sociabilisation, de vie pour les habitants.

Une évaluation annuelle de ces objectifs sera réalisée par le(la) responsable de la bibliothèque et du (de la) bibliothécaire coordonnateur(trice) de territoire de la Direction du Livre et de la Lecture faisant apparaître des propositions éventuelles d'amélioration et transmise à la Collectivité et au Conseil départemental.

ARTICLE 3 : Engagements de la Collectivité

Quelle que soit la typologie, que la bibliothèque soit gérée en régie directe ou déléguée à une association, la collectivité s'engage à :

Article 3-1 : Local et moyens

- Mettre à disposition de la bibliothèque un local salubre, accessible, réservé à l'usage de la bibliothèque et en assurer les charges de fonctionnement (chauffage, éclairage, assurance, téléphone, papeterie, entretien des lieux...)
- Equiper la bibliothèque d'une boîte aux lettres et mettre à disposition de l'équipe une ligne téléphonique et un accès réseau (Internet) à usage professionnel
- Assurer la gestion informatisée des collections à l'aide d'un logiciel normalisé et compatible avec le logiciel de la Direction du Livre et de la Lecture, permettant de récupérer les notices et les prêts
- Equiper la bibliothèque d'un mobilier professionnel : étagères et bacs normalisés pour les différents supports (livres, albums, BD, revues, Compact disc, jeux...) proposés au prêt, facilement accessibles pour le public.

Article 3-2 : Personnel

- Désigner un(e) responsable de la bibliothèque et avertir par courrier la Direction du Livre et de la Lecture de tout changement de responsable
- Faire suivre à tout nouveau responsable ou membre de l'équipe (salarié(e) ou bénévole) de la bibliothèque une formation élémentaire à la gestion de bibliothèque (IGB) et favoriser la participation de tous les membres de l'équipe (salarié(e)s ou bénévoles) aux journées de formation continue organisées par la Direction du Livre et de la Lecture
- S'engager à réactualiser tous les dix ans la formation IGB
- Favoriser la participation du responsable et des membres de l'équipe aux rencontres proposées par la Direction du Livre et de la Lecture
- Assurer le défraiement des bibliothécaires salariés ou bénévoles lors des déplacements qu'ils effectuent pour la bibliothèque de la collectivité (formation, rencontres, échanges de documents...)

Article 3-3 : Fonctionnement de la bibliothèque

- Ouvrir la bibliothèque à des heures permettant au plus grand nombre de lecteurs de s'y rendre
- Inscrire chaque année un budget d'acquisition de documents et un budget animation.
- Disposer d'un fonds propre à la bibliothèque de livres pour les enfants, pour les adultes pour tous les domaines, pour tous les niveaux, d'auteurs différents
- Respecter la préconisation de répartition d'une collection en bibliothèque publique
- Etablir un règlement intérieur.

Article 3-4 : Relations avec la Direction du Livre et de la Lecture (DLL)

- Rencontrer régulièrement le (la) bibliothécaire coordinateur(trice) d'UTLP (unité territoriale de lecture publique) de la DLL
- Adresser chaque année à la DLL les renseignements administratifs concernant la bibliothèque
- Compléter et transmettre chaque année à l'Observatoire National de la Lecture Publique, le rapport SCRIB.
- Faciliter l'accès à la bibliothèque au personnel de la DLL au bibliobus (le cas échéant prendre un arrêté de stationnement le jour de passage du bibliobus) ou d'accueil de spectacle dans le cadre des animations organisées par la DLL

- Respecter les procédures d'emprunt des documents du Conseil départemental. Les documents du Conseil départemental étant prêtés gracieusement à la Collectivité, ils doivent l'être également pour les usagers de la bibliothèque
- Informer les lecteurs des prêts émanant de la DLL (tous supports de documents : livres, DVD, CD, expositions...)

ARTICLE 4 : Engagements du Conseil départemental

Le Conseil départemental s'engage à favoriser le développement et l'évolution de la bibliothèque de la Collectivité.

Article 4-1 : Construction, mobilier et informatisation

- Apporter conseil et soutien en matière de création de bibliothèque, d'aménagement intérieur, d'informatisation, de règlement de fonctionnement, de signalisation intérieure
- Aider au financement des travaux, du mobilier, de l'informatisation selon les règlements départementaux en vigueur
- Favoriser la connaissance des aides financières de l'État et aider au montage des dossiers de demande de subvention (concours particulier).

Article 4-2 : Formation

- Transmettre chaque année le catalogue de formations proposées par la DLL, formations ouvertes également aux élus
- Permettre l'accès à la formation initiale et continue de l'équipe animant la bibliothèque de la collectivité.

Article 4-3 : Conseils et expertise

- Proposer un accompagnement technique : visites-conseils, soutien sur divers aspects (constitution et développement des collections, traitement technique des documents, services au public)
- Apporter son conseil et son expertise lors de projets d'amélioration, de mise en réseau, de professionnalisation
- Mettre à disposition des salariés et bénévoles un fonds professionnel actualisé
- Fournir les informations sur les concours de la filière culturelle et participer aux jurys de recrutement du personnel communal si le maire et le centre de gestion le souhaitent.

Article 4-4: Animation

- Prêter des outils d'animation et de médiation (expositions, biblio-malles, biblio-jeux, tapis-lecture et kamishibaïs...)
- Contribuer à la promotion des bibliothèques du réseau par des actions appropriées et la proposition d'animations en partenariat.

Article 4-5 : Collections

- Prêter des collections de documents de toutes catégories
- Assurer un service de réservation des documents (livres)

ARTICLE 5 : Assurances et responsabilité

La Collectivité est tenue de souscrire une assurance concernant les documents et matériels mis à disposition par le Conseil départemental, et ce, dès leur prise en charge.

Le Conseil départemental ne peut être tenu pour responsable d'accidents survenus du fait de l'utilisation des matériels ou biens susvisés, par le public ou la (les) personne(s) assurant le fonctionnement de la bibliothèque.

La Collectivité s'engage à rembourser les documents ou à remplacer les matériels prêtés par le Conseil départemental qui seraient perdus ou détériorés.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention et les services du Conseil départemental précisés dans le tableau annexé prennent effet à compter [date certaine] jusqu'au 31/12/2028, terme du Schéma Départemental de la Lecture Publique

ARTICLE 7 : Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties concernées, par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de trois mois avant la date anniversaire de la signature de la convention, en cas de non-respect des clauses par l'une ou l'autre des parties. La dénonciation entraînera de fait l'interruption des services et des aides du Conseil départemental octroyés assurés par la Direction du Livre et de la Lecture et le retour ou le remboursement des documents et matériels prêtés.

ARTICLE 8 : Différent – règlement amiable

Tout litige auquel pourrait donner lieu la présente convention avant d'être porté devant les juridictions compétentes fera l'objet d'une concertation entre les partenaires signataires.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Nîmes en deux exemplaires, le

M/Mme
Le/La Maire
ou Le Président /La Présidente
De l'intercommunalité

Madame Françoise Laurent-Perrigot
La Présidente du Conseil Départemental



**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET
DU SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ET A LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE QUALIFIEE DE
« POINT LECTURE »**

Numéro de convention

Entre les soussignés

Le Conseil départemental du Gard représenté par sa Présidente en exercice, Madame Françoise Laurent-Perrigot dûment habilitée à cette fin par la délibération n° xxx de la Séance Plénière en date du

N°siret **223 000 019 00073**

ci-après désigné « le Conseil départemental »

Et

La Commune de....., représentée par son Maire, dûment habilité(e) à cette fin par délibération du Conseil Municipal n° xxx en date du

N° siret : xxxxxxxxxxxxxxxx

ci-après désignée « la Collectivité »

Vu les articles L.1111-4 et L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 1614-10 et R 614-75 du CGCT,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les articles L.310-1 et L.330-2 du Code du Patrimoine (loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique),

Vu la délibération n° xx. du xx/xx/xxxxx du Conseil Départemental, approuvant le Schéma Départemental de la Lecture Publique 2024-2028,

Préambule

L'accès à la lecture publique participe à l'épanouissement de l'individu et à la citoyenneté ainsi qu'au développement culturel, économique et social sur le territoire gardois. Il est un vecteur de médiation sociale, d'aménagement du territoire et de qualité de vie.

Par délibération N°.....de la Séance Plénière du le Conseil Départemental du Gard a adopté son nouveau schéma départemental de lecture publique et affirme ainsi sa volonté de poursuivre l'effort en faveur de la lecture publique, d'avoir une réponse adaptée aux besoins des citoyens et de leurs usages ; de rendre lisible des projets, des actions conduites par le Conseil départemental et également avec ses partenaires. Les nouveaux défis dans le domaine du livre, les évolutions notamment technologiques, l'accompagnement de la population dans la diversité de ses pratiques culturelles orientent l'avenir de la lecture publique.

Le réseau de lecture publique est un point fort de l'aménagement du territoire. En partenariat avec ces bibliothèques communales, le Conseil départemental propose des services de lecture publique de qualité à toutes les Gardoises et à tous les Gardois et s'engage, au regard des critères nationaux attendus pour être qualifié de bibliothèque, à maintenir un partenariat en conventionnant avec des structures de lecture publique ouvertes dites « Point lecture ».

Il est exposé ce qui suit

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet d'aider la commune à faire évoluer le « Point lecture » sur un ou plusieurs critères complémentaires pour atteindre le niveau minimum afin d'être qualifié de bibliothèque.

ARTICLE 2 : Objectifs

Pour ce faire, le Conseil départemental et la collectivité se fixent des objectifs à atteindre en termes de budget alloué à la bibliothèque, d'amplitude horaires d'ouverture au public, de superficie du local réservé à la bibliothèque, de qualification du personnel salarié ou bénévole, de collections variées, de nouveaux services aux usagers afin d'offrir sur l'ensemble du Département :

- l'accès à une bibliothèque (information, documentation, loisir) aux habitants de la commune sans distinction d'âge, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale
- d'organiser la bibliothèque efficacement (présentation des collections, accessibilité, horaires d'ouverture, aménagement...) selon les normes en vigueur dans la profession
- d'offrir au public des collections actualisées, variées non soumises à une quelconque censure idéologique, politique ou religieuse (sauf censures légales), ni à des pressions commerciales.
- permettre à la bibliothèque d'être un lieu de rencontre, de sociabilisation, de vie pour les habitants.

Une évaluation annuelle de ces objectifs sera réalisée par le(la) responsable de la bibliothèque et du (de la) coordonnateur(trice) de territoire de DLL faisant apparaître des propositions éventuelles d'amélioration et transmise à la Collectivité et au Conseil départemental.

ARTICLE 3 : Engagements de la Collectivité

Que le « Point lecture » soit géré en régie directe ou délégué à une association, la collectivité s'engage à :

Article 3-1 : Local et moyens

-Equiper le « Point lecture » d'une boîte aux lettres et mettre à disposition de l'équipe une ligne téléphonique à usage professionnel

-Equiper la bibliothèque d'un mobilier professionnel : étagères et bacs normalisés pour les différents supports (livres, albums, BD, revues...) proposés au prêt, facilement accessibles pour le public.

Les deux points suivants seront à atteindre avant la fin du Schéma départemental :

-Equiper la bibliothèque d'un accès réseau (Internet) à usage professionnel et si possible accessible au public

-Assurer la gestion informatisée des collections à l'aide d'un logiciel normalisé et compatible avec le logiciel de la Direction du Livre et de la Lecture, permettant de récupérer les notices et les prêts

Article 3-2 : Personnel

- Désigner un(e) responsable de la bibliothèque et avertir par courrier la Direction du Livre et de la Lecture de tout changement de responsable.
- Favoriser la participation de tous les membres de l'équipe (salarié(e)s ou bénévoles) aux journées de formation continue organisées par la Direction du Livre et de la Lecture.
- Favoriser la participation du responsable et des membres de l'équipe aux rencontres proposées par la Direction du Livre et de la Lecture

Article 3-3 : Fonctionnement

- Mettre à disposition du « Point lecture » un local salubre, accessible, réservé à l'usage de la bibliothèque et en assurer les charges de fonctionnement (chauffage, éclairage, assurance, téléphone, papeterie, entretien des lieux...)
- Disposer d'un fonds propre à la bibliothèque de livres pour les enfants, pour les adultes pour tous les domaines, pour tous les niveaux, d'auteurs différents.
- Respecter la préconisation de répartition d'une collection en bibliothèque publique
- Etablir un règlement intérieur

Par ailleurs le « Point lecture » devra répondre à au moins trois des critères suivants :

- Ouvrir la bibliothèque au minima 4 heures par semaine à des heures permettant au plus grand nombre de lecteurs de s'y rendre
- Inscrire chaque année un budget d'acquisition de documents et éventuellement un budget animation
- Disposer d'un local d'une superficie minimale de 30 m²
- Disposer d'un personnel salarié ou bénévole qualifié

Article 3-4 : Relations avec la DLL

- Rencontrer régulièrement le(a) coordinateur(trice) d'UTLP (unité territoriale de lecture publique) de la Direction du Livre et de la Lecture
- Adresser chaque année à la Direction du Livre et de la Lecture les renseignements administratifs concernant la bibliothèque
- Compléter et transmettre chaque année à l'Observatoire National de la Lecture Publique, le rapport SCRIB
- Respecter les procédures d'emprunt des documents du Conseil départemental. Les documents du Conseil départemental étant prêtés gracieusement, ils doivent l'être également pour les lecteurs

-Informer les lecteurs des prêts émanant de la Direction du Livre et de la Lecture

ARTICLE 4 : Engagements du Conseil départemental

Le Conseil départemental s'engage à favoriser le développement et l'évolution du « Point lecture » en bibliothèque

Article 4-1 : Conseils et expertise

-Apporter conseil et soutien en matière de création de bibliothèque, d'aménagement intérieur, d'informatisation, de règlement de fonctionnement, de signalisation intérieure

-Proposer un accompagnement technique : visites-conseils, soutien sur divers aspects (constitution et développement des collections, traitement technique des documents, services au public)

-Apporter son conseil et son expertise lors de projets d'amélioration, de mise en réseau, de professionnalisation

Article 4-2 : Formation

-Permettre l'accès à la formation initiale et continue de l'équipe animant la bibliothèque de la collectivité.

Article 4-3 : Collections

-La possibilité de prêter 150 livres par an du fonds PLD (prêt longue durée) de la DLL

ARTICLE 5 : Assurances et responsabilité

La Collectivité est tenue de souscrire une assurance concernant les documents et matériels mis à disposition par le Conseil départemental, et ce, dès leur prise en charge.

Le Conseil départemental ne peut être tenu pour responsable d'accidents survenus du fait de l'utilisation des matériels ou biens susvisés, par le public ou la (les) personne(s) assurant le fonctionnement de la bibliothèque.

La Collectivité s'engage à rembourser les documents ou à remplacer les matériels prêtés par le Conseil départemental qui seraient perdus ou détériorés.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention et les services du Conseil départemental précisés dans le tableau annexé prennent effet à compter [date certaine] jusqu'au 31/12/2028, terme du Schéma Départemental de la Lecture Publique

ARTICLE 7 : Dénonciation

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties concernées, par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de trois mois avant la date anniversaire de la signature de la convention, en cas de non-respect des clauses par l'une ou l'autre des parties. La dénonciation entraînera de fait l'interruption des services et des aides du Conseil départemental octroyés assurés par la Direction du Livre et de la Lecture et le retour ou le remboursement des documents et matériels prêtés.

ARTICLE 8 : Différent – règlement amiable

Tout litige auquel pourrait donner lieu la présente convention avant d'être porté devant les juridictions compétentes fera l'objet d'une concertation entre les partenaires signataires.

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à Nîmes en deux exemplaires, le

M/Mme

Madame Françoise Laurent-Perrigot

Le Maire

La Présidente du Conseil Départemental

Annexe n° 6-3 : Les services de la DLL

aux différentes bibliothèques selon leur classification (typologie)
 Ce tableau est annexé à la convention de partenariat

Types de bibliothèque	Aides	Services	Conditions d'accès
Bibliothèque type 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> • Animation • Formation diplômante • Informatisation pour mise en réseau • Collections • Mobilier 	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie culturelle • Ressources numériques sur inscription • Accès ressources portail • Formations • Prêt outils d'animations • Diffusion documentaire • Complément de fonds • Prêt livres d'artistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources numériques : avoir une adresse mail institutionnelle, une connexion internet, mettre à disposition un poste Internet accessible au public • Critères diffusion documentaire : avoir un fonds propre et un budget dédié • Livres d'artistes : sous condition après un état des lieux
Bibliothèque type 3	<ul style="list-style-type: none"> • Formation diplômante • Informatisation pour mise en réseau • Collections • Mobilier 	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie culturelle • Accès ressources portail • Formations • Prêt outils d'animations • Diffusion documentaire • Complément de fonds • Prêt livres d'artistes 	<ul style="list-style-type: none"> • Critères diffusion documentaire : avoir un fonds propre et un budget dédié • Livres d'artistes : sous condition après un état des lieux
Point lecture type 4		<ul style="list-style-type: none"> • Ingénierie culturelle • Accès ressources portail pour information • Formation IGB • Prêt longue durée (PLD) annuel 	

Annexe n° 6-4 : Les subventions



Aide aux collections

Nature et objet de l'aide

Cette aide a pour objectif :

- la création ou le complément d'un fonds thématique permettant d'afficher une identité patrimoniale locale,
- la création ou le complément d'un fonds notamment dans le cadre d'un partenariat, en direction de publics cibles (petite enfance, adolescents, publics empêchés : personnes handicapées, personnes âgées)
- la création ou le complément d'un fonds pour une mise en réseau des collections

Bénéficiaire

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour les médiathèques intercommunales ; commune pour les médiathèques-bibliothèques municipales en régie ou en gestion déléguée

Critères de recevabilité :

- Avoir un fonds propre à la médiathèque-bibliothèque
- Avoir un budget d'acquisitions de documents au montant conforme aux préconisations par habitant, du Département
- Ne pas avoir bénéficié de cette aide dans les cinq années antérieures, trois ans pour les EPCI

Montant de l'aide : Inférieur ou égal à 80 % du budget d'acquisition de la bibliothèque, plafonné à 2 500 €

Pièces à fournir :

- Le formulaire de demande d'aide de la DLL dûment complété
- Le budget d'acquisition de la médiathèque-bibliothèque de l'année en cours
- Le devis des documents concernés par le projet

Dépôt du dossier : sur le portail « Subventions Gard », dans les délais impartis



Mobilier et aménagement de la bibliothèque

Nature et objet de l'aide

Cette prestation a pour objectif d'aider à l'achat de mobilier spécifique ou d'aménagement pour la bibliothèque

Bénéficiaire

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou commune pour la médiathèque intercommunale, médiathèque-bibliothèque municipale ou avec une gestion déléguée

Critères de recevabilité :

- Être bibliothèque normative en termes de surface par rapport aux préconisations de la DLL
- Avec un local et du mobilier réservés à l'usage de la bibliothèque
- Ne pas avoir bénéficié de cette aide dans les cinq années antérieures

Montant de l'aide : 80 % maximum du coût total, modulé en fonction de la superficie et plafonné

- | | |
|--|--------|
| • De 25 m ² à 49 m ² à | 1250 € |
| • De 50 m ² à 79 m ² à | 2100 € |
| • De 80 m ² à 99 m ² à | 3000 € |
| • Supérieur ou égal à 100 m ² à | 4200 € |

Pièces à fournir :

- Le formulaire de demande d'aide de la DLL dûment complété
- Le plan de la bibliothèque précisant la superficie et l'implantation du mobilier
- Le devis du mobilier

Dépôt du dossier : sur le portail « Subventions Gard », dans les délais impartis



L'informatisation pour une mise en réseau et/ou l'accès internet au public

Nature et objet de l'aide

Cette prestation a pour objectif d'aider à l'achat de matériels et de logiciels spécifiques de gestion de bibliothèques (SIGB) liés à l'informatisation d'un réseau de bibliothèques ainsi qu'au matériel ou connexion permettant un accès internet au public dans la bibliothèque

Bénéficiaire

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou commune pour la médiathèque intercommunale, médiathèque-bibliothèque municipale ou avec une gestion déléguée

Critères de recevabilité :

- Acquérir un logiciel permettant la mise en réseau et respectant les normes en vigueur
- Acquérir du matériel dans le cadre d'une mise en réseau et/ou accès à internet au public dans la bibliothèque
- Être accompagné par la DLL pour le projet de mise en réseau
- Ne pas avoir bénéficié de cette aide dans les cinq années antérieures

Montant de l'aide : 25 % maximum du coût total (logiciel et/ou matériel), plafonné à 3000 €

Pièces à fournir :

- Le formulaire de demande d'aide de la DLL dûment complété
- Le projet de mise en réseau
- Le devis du logiciel, matériel, mise en réseau

Dépôt du dossier : sur le portail « Subventions Gard », dans les délais impartis



La formation diplômante : Niveau V – assistant de bibliothèque

Nature et objet de l'aide

Cette prestation a pour objectif d'aider à la professionnalisation du personnel salarié ou bénévole de la bibliothèque lui permettant d'obtenir un diplôme enregistré au « répertoire national des certifications professionnelles » donnant accès aux concours de la filière culturelle de la fonction publique territoriale d'assistant de bibliothèque ou la validation des acquis d'expérience (VAE) en bibliothèque.

Bénéficiaire

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou commune pour la médiathèque intercommunale, médiathèque-bibliothèque municipale ou avec une gestion déléguée

Critères de recevabilité :

- S'engager à pérenniser ce poste à la bibliothèque
- Être accompagné par la DLL pour ce projet professionnel
- Ne pas avoir bénéficié de cette aide dans les cinq années antérieures

Montant de l'aide : 50 % maximum du coût total, plafonné à 1200 €

Pièces à fournir :

- Le formulaire de demande d'aide de la DLL dûment complété
- Le projet professionnel du personnel de la bibliothèque
- Le contrat de formation entre la commune ou l'intercommunalité et l'organisme de formation

Dépôt du dossier : sur le portail » Subventions Gard », dans les délais impartis



L'animation en réseau

Nature et objet de l'aide

Cette prestation a pour objectif de soutenir des actions culturelles de promotion du livre et de la lecture publique à rayonnement intercommunal ou sur le territoire d'une Unité Territoriale de Lecture Publique (UTLP) de la DLL

Bénéficiaire

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou commune pour la médiathèque intercommunale, médiathèque-bibliothèque municipale ou avec une gestion déléguée

Critères de recevabilité :

- Avoir un budget dédié à l'animation
- Présenter un projet d'animation de promotion du livre et de la lecture publique à rayonnement intercommunal ou sur le territoire de l'UTLP
- Être accompagné par la DLL pour ce projet d'animation
- Ne pas avoir bénéficié de cette aide dans les cinq années antérieures

Montant de l'aide : 25 % maximum du coût total, plafonné à 2000 €

Pièces à fournir :

- Le formulaire de demande d'aide de la DLL dûment complété
- Le projet d'animation
- Le devis du coût d'intervenants extérieurs

Dépôt du dossier : sur le portail » Subventions Gard », dans les délais impartis

Annexe n° 6-5 : Les consultations externes et internes préalables au nouveau schéma

Consultation du réseau de bibliothèques : un réseau qu'est-ce que c'est ? Pour quoi faire ?

Fin décembre 2021, 335 questionnaires avaient été transmis aux bibliothèques communales, intercommunales, aux réseaux de lecture publique ainsi qu'à leur autorité de tutelle, sur l'apport d'un réseau de lecture publique dans le fonctionnement et/ou les activités de la bibliothèque.

En majeure partie (82,5 %) des réponses estimaient favorablement l'utilité d'un réseau pour les collections, les animations, la formation, les échanges professionnels ainsi que pour attirer un nouveau public. 62 % de bibliothèques non encore en réseau, souhaitaient l'accompagnement de la DLL pour en construire un.

Une question sur les besoins en matière de lecture publique a permis de recenser les attentes dans la professionnalisation des équipes, dans des collections variées, des locaux modernisés et adaptés à l'accueil de divers publics, de développement et d'accessibilité au numérique et à de nouvelles technologies comme des casques 3D ou des imprimantes 3D.

Consultation pour l'élaboration du SDLP 2024-2028 : Questionnaire transmis par mail en mai-juin 2024

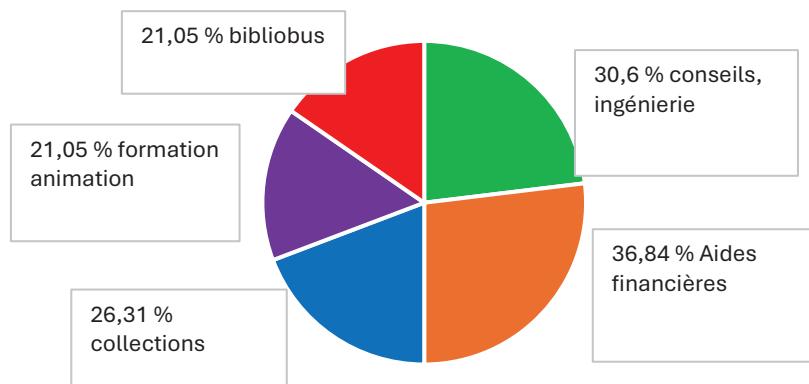
Ce questionnaire a été transmis aux élus communaux et intercommunaux. Peu de réponses : 28 au total.

Plusieurs questions étaient posées :

- *Vous et la lecture publique* : la bibliothèque comme lieu d'accès à la connaissance, au savoir, à l'information, à la lecture plaisir, comme un acteur culturel, un facilitateur du lien social, comme un lieu de sociabilité, d'un endroit ouvert à tous ressort dans la totalité des réponses.
- *Les services prioritaires en bibliothèque* : le prêt de documents arrive largement en tête pour 26 réponses. L'accueil adapté à un public éloigné de la lecture, les animations, l'accueil de groupe, la consultation de documents sur place se situent entre 15 et 18 des réponses. Entre 10 et 14, la médiation, les boîtes retour et réservations, l'espace convivialité, le numérique apparaissent comme prioritaires. Le portage à domicile et l'aide aux devoirs arrivent en dernier pour 5 et 6 réponses.
- *D'autres services qui devraient être prioritaires en bibliothèques* : avec 8 réponses, la culture numérique et la médiathèque augmentée (ressources numériques, jeux vidéo, documents à réalité augmentée, accès informatique au public, aide aux séniors au numérique, ateliers de maîtrise de l'outil informatique) semblent des services à venir en tenant compte de l'accompagnement et de la médiation auprès du public que cela implique. Le partenariat avec l'école et l'accueil parent-enfant a été mentionné.

- *Le partenariat existant ou souhaité* : la DLL et les partenaires associatifs, culturels, artistiques, sociaux et institutionnels (écoles, relais petite enfance, communautés de communes) sont bien représentés comme partenaires avec 46 % des réponses des 22 collectivités ayant répondu à cette question. Le réseau de bibliothèques apparaît peu (9 % des réponses) dans le partenariat existant mais à 40 % pour un partenariat souhaité. A noter également dans le partenariat souhaité : les universités, les musées, les prisons, le monde de l'insertion professionnelle (20 %).

La question sur les attentes du Conseil départemental pour développer la lecture publique sur votre territoire, permet de mettre en évidence les pourcentages suivants :



Concernant les collections, les demandes nouvelles portent sur des supports numériques pour des adolescents ou du public éloigné de la lecture, des expositions interactives. Au niveau des aides financières attendues : pour des projets informatiques, pour des actions culturelles, pour l'achat de documents.

Journée de concertation aux archives départementales

Le 14 avril 2024 des bibliothécaires, des élus, des directeurs, des représentants de communautés de communes étaient invités à la présentation du bilan du précédent schéma départemental de la lecture publique du Gard et à réfléchir dans quatre ateliers sur les actions suivantes :

- Comment renforcer la fonction de médiation et de sociabilisation de la bibliothèque : quatre axes sont ressortis
 - o S'organiser pour assurer pleinement cette fonction par la professionnalisation, par la reconnaissance de la fonction animation au sein des bibliothèques
 - o Ouvrir mieux la bibliothèque en créant de nouveaux services, des espaces d'échanges, de convivialité, de partage, de discussions, en ouvrant à des partenaires institutionnels ou associatifs, en augmentant les horaires d'ouverture
 - o Aller à la rencontre du public non inscrit en développant par exemple les ludothèques, en accueillant mieux grâce à du personnel formé, des espaces mieux aménagés, en se rendant désirable soit par des propositions de collections de mangas par exemple, de

- coups de cœur sur les réseaux sociaux, de participation à des dispositifs nationaux comme le « Livre à soi »
- Faire avec les usagers et les acteurs du territoire en réalisant un état des lieux des établissements sociaux, éducatifs, culturels, en organisant des temps de rencontre avec les associations, en organisant des actions culturelles participatives avec tous.
- Comment renforcer le développement d'actions culturelles en médiathèques : cinq axes sont ressortis
 - Incrire dans le PCSES et les schémas les projets d'actions culturelles et les budgétiser
 - Mutualiser entre bibliothèques et connaître les ressources culturelles sur le territoire (artistes, festivals...)
 - Développer le partenariat avec les associations et institutions locales
 - Promouvoir et innover en invitant par exemple des auteurs, des maisons d'éditions pour des conférences, en ciblant les actions sur le jeune public (futurs lecteurs), en décloisonnant les actions auprès de différents publics (penser familles)
 - Prendre le tournant du numérique : en recensant les « microfolies » à proximité, en utilisant des masques numériques (musée), en proposant des livres à réalité augmentée, des ateliers numériques sur la thématique lutte contre l'illectronisme.
- Quelles solutions pour rapprocher les publics les plus éloignés de la lecture : six axes sont ressortis
 - Ouvrir le partenariat à des élus, associations, centres sociaux
 - Diversifier les supports et les espaces de lecture dans la bibliothèque en proposant par exemple des jeux, des espaces de bricolage, de cuisine, de « Facile à lire »
 - Aller vers les publics par des « lâchers de livres » dans des espaces publics, par des actions hors les murs, par un book-truck
 - Faire venir dans les locaux en organisant des séances de lecture, en proposant des espaces numériques, des livres en braille
 - Rendre plus accessible la bibliothèque en proposant la gratuité, en multipliant des boîtes à livres, des livres en plusieurs langues, en ouvrant davantage et mieux et en disposant de locaux mieux aménagés et conformes
 - Écouter-communiquer en réalisant des sondages auprès de la population, en impliquant le public aux projets de la bibliothèque, en communiquant sur les offres et services de la bibliothèque.
- Quelle place pour les habitants, comment les mobiliser autour du projet de bibliothèque : 3 axes sont ressortis
 - Impliquer les habitants dans la vie de la bibliothèque en les invitant par exemple à participer à des événements festifs, à des ateliers, en proposant des réseaux sociaux interactifs, des espaces pour des associations, en demandant de choisir le nom de la bibliothèque
 - Aller hors les murs en organisant par exemple des actions sur l'environnement, des balades contées, en intervenant dans les écoles, les EHPAD, en organisant une bibliothèque éphémère à la plage par exemple
 - Inclure l'action de la bibliothèque dans les projets de territoire en participant à des événements de la commune, en apprenant à recueillir les besoins de la population, en mobilisant les acteurs locaux et associatifs.

Une démarche interne

Les agents de la DLL ont été consultés par deux fois depuis la fin du précédent schéma départemental de la lecture publique du Gard

Ateliers du 30 mars 2021

L'objectif de ces ateliers était de faire un bilan du précédent schéma sur ce qui avait été fait et ce qui restait à faire :

- Dans ce qui avait été fait, les agents de la DLL ont noté
 - L'évolution qualitative des bibliothèques
 - La construction et/ou l'aménagement de bibliothèques
 - L'augmentation des bibliothèques en tiers lieu
 - La montée en puissance des réseaux intercommunaux et le partenariat accru avec ces réseaux
 - Une professionnalisation en hausse avec entre autres une montée de l'IGB
 - Le développement des ressources numériques
 - Le développement du site bibliogard, véritable outil professionnel
 - devenu incontournable
 - Le développement du pôle Réservations avec la mise en place des navettes
 - La mise en œuvre d'actions culturelles coconstruites avec le réseau comme la Tournée petite enfance
 - Le développement du partenariat avec d'autres directions du Conseil départemental (DEJCS, Archives, Conservation départementale) dans la mise en œuvre d'actions culturelles.
- Dans ce qui restait à faire, les agents de la DLL ont noté
 - Diversifier les supports numériques (jeux vidéo, tablettes, liseuses...)
 - Lutter contre la fracture numérique
 - Augmenter la médiation culturelle envers les publics défavorisés
 - Faire des bibliothèques des lieux de rencontre, des lieux de sociabilité
 - Aider les bibliothèques à être des lieux de ressources sur le territoire
 - Rendre les bibliothèques plus accessibles par l'appropriation du lieu par la population
 - Renforcer le partenariat avec les collèges, les EHPAD.

Ateliers du 11 juin 2024

Trois thèmes de réflexion étaient proposés aux agents de la DLL

- Comment convaincre les territoires à s'organiser en réseau pour la lecture
 - Démontrer les avantages pour les élus : économies d'échelle, actions mutualisées, égalité des territoires...
 - Offrir plus de services et de ressources au public : offre documentaire élargie, plus d'animations...
 - Faciliter les conditions de travail pour le personnel : moins isolé, uniformisation des pratiques, fluidité dans les échanges, les rencontres

- Permettre une mutualisation des moyens et des services : logiciel commun, fonds commun partagé, base documentaire commune, des coûts de fonctionnement partagés, services numériques communs, carte unique de lecteur.
- Quelles actions de la DLL pour une médiation culturelle amplifiée
 - Se faire mieux connaître, mieux communiquer
 - Mettre en place sur bibliogard un lieu de ressources participatif avec un référentiel des animations possibles en médiathèque, des auteurs gardois
 - Diversifier les fonds : malles mangas, malles cuisine, malles d'instruments de musique...
 - Aider les bibliothèques à aménager des espaces conviviaux, d'échanges
 - Développer des actions en direction des publics fragiles
 - Développer l'esprit critique par la mise en place d'ateliers Education aux Médias et à l'Information.
 - Se rapprocher des centres sociaux pour toucher plus de public
 - Diversifier les dispositifs : « Livre à soi », « Premières pages »
- Comment peut-on développer l'innovation à la DLL ?
 - Promouvoir le numérique en continuant à développer les acquisitions de tablettes, d'applications, les ressources numériques accessibles par toutes les bibliothèques, en développant des outils numériques pour les enfants
 - Proposer et/ou tester de nouveaux supports comme les jeux vidéo, de plateau, les livres à réalité augmentée, éveil musical, outils de bibliomobile, des Fablabs...
 - Développer la communication sur les réseaux sociaux par exemple par la création d'une chaîne YouTube pour faire connaître des évènements...
 - Développer des actions transversales envers les collèges : résidence d'auteurs, ateliers théâtre...
 - Promouvoir des outils pour des animations hors les murs
 - Organiser des ateliers numériques de création dans le réseau.

Annexe n° 6-6 : État des lieux des réseaux intercommunaux de bibliothèques et des projets de mutualisation avec la DLL

Sur les 17 EPCI que compte le Département du Gard,

- 9 EPCI ont entamé un travail de mise en réseau des bibliothèques plus ou moins développé :
 - o CA Alès Agglomération
 - o CC Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires
 - o CC Cèze Cévennes
 - o CC Pays de Sommières
 - o CC Pays d'Uzès
 - o CC Pays viganais
 - o CC Piémont cévenol
 - o CC Pont du Gard
 - o CC Terre de Camargue
- 7 EPCI n'ont pas encore de réseau dont deux sont à cheval sur deux départements,
 - o CA Gard Rhodanien
 - o CA Nîmes Métropole
 - o CC Beaucaire Terre d'Argence
 - o CC Petite Camargue
 - o CC Rhôny Vistre Vidourle
 - o CA Grand Avignon (Vaucluse)
 - o CC Cévennes Gangeoises et Suménoises (Hérault)
- 1 EPCI a sorti ses bibliothèques de la compétence du Conseil départemental du Gard :
 - o CC Villefort (Lozère)

Concernant les projets de mutualisation entre la DLL et les réseaux intercommunaux, de 2019 à 2021, des projets de mutualisation ont été coconstruits avec trois communautés de communes « pilotes » :

- Communauté de communes du Pays d'Uzès,
- Communauté de communes Pays de Sommières,
- Communauté de communes du Pays viganais.

Ces trois communautés de communes avaient été choisies car leurs réseaux étaient arrivés à une certaine maturité permettant d'envisager ces mutualisations.

Ces projets n'ont pas pu aboutir en raison de différents facteurs : financier, de ressources humaines , de calendrier...

Ces projets ont eu le mérite de souligner les difficultés soulevées par la mutualisation ; la nécessité de moderniser les pratiques reste un fait.

Il s'agira de voir si cette mutualisation peut être mise en œuvre et les difficultés dépassées, avec tout ou partie des communautés de communes ayant créé des réseaux de bibliothèques.

7. Glossaire



7. Glossaire

Bibliothèques-relais : dans le circuit de diffusion des réservations, en plus des leurs, les bibliothèques-relais réceptionnent les caisses de prêt et de retour des bibliothèques satellites

Bibliothèques-satellites : dans le circuit de diffusion des réservations, ces bibliothèques déposent à la bibliothèque relais les documents attendus par d'autres bibliothèques et récupèrent les documents qu'elles ont réservés

IFLA : (*International Federation of Library Associations and Institutions*)
Fédération internationale des associations et institutions des bibliothèques

« Tiers lieu » ou « troisième lieu : Lieu dédié à la vie sociale de la communauté, qui se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.
(Bulletin des Bibliothèques de France, 2010/4)

«... un endroit où culture, loisirs et lien social, échanges humains et éducation permanente se rejoignent et se mêlent au profit d'une population rendue autonome et même appelée à coconstruire la bibliothèque et son fonctionnement...Mais où la nécessité d'un personnel qualifié, et bien encadré au service d'un projet commun, conditionne le résultat. »

Anne Verneuil, avant-propos in Bibliothèques troisième lieu, sous la direction d'Amandine Jacquet – Abf, 2015, 2019

UTLP : Unité territoriale de lecture publique

Afin d'agir au plus près des préoccupations des élus et des bibliothécaires du département, et pour répondre au mieux à sa mission d'accompagnement des territoires, l'action de la DLL est répartie en UTLP.

8. Bibliographie sélective



8. Bibliographie sélective

- *Bibliothèques troisième lieu / sous la direction d'Amandine Jacquet – Deuxième édition revue et augmentée – abf, 2019 (Médiathèmes)*
- *Concevoir et construire une bibliothèque : du projet au fonctionnement / Ministère de la Culture et de la Communication - Direction générale des médias et des industries culturelles - Service du livre et de la lecture. Editions Le Moniteur, 2016 - 2ème édition*
- *Concevoir une bibliothèque rurale / sous la direction d'Amandine Jacquet, avec la relecture de Xavier Coutau – abf et ABD, 2018 (Médiathèmes)*
- *Engager les bibliothèques dans la transition écologique / sous la direction de Reine Bürki – Presses de l'enssib, 2023 (La boîte à outils ; 52)*
- *Pour un engagement fort des bibliothèques dans la transition écologique/ Direction générale des Médias et des industries culturelles*
- *Guide des bibliothèques territoriales : dispositifs d'accompagnement de l'Etat et témoignages d'élus * / Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture et la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), 2022*
- *Les bibliothèques et la transition numérique : les ateliers Internet entre injonction sociales et constructions individuelles / sous la direction de Pascal Plantard et Agnès Vigué-Camus*
- *Les métiers, la formation et les concours des bibliothèques ET - La formation tout au long de la vie des professionnels des bibliothèques */ Ministère de la Culture en partenariat avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, et le CNFPT, la ville de Paris, l'enssib, l'adcrfcb, l'abf, 2024*
- *Penser la médiathèque en situation de crise : enseignements d'une expérience locale / sous la direction de Raphaële Gilbert – Presses de l'Enssib et Bibliothèques publique d'information, 2022 (Papiers)*
- *Référentiel National des Compétences des Bibliothèques Territoriales*/ Ministère de la Culture, 2022*

* Brochures téléchargeables



Conseil départemental du Gard

Hôtel du Département
3, Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. : 04 66 76 76 76

[► GARD.FR](http://GARD.FR)

